

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION

1.1. Rappel	2
1.2. L'OMAPI	2
1.3. L'OMAPI et la propriété industrielle dans le monde	2

II. ADMINISTRATION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

2.1. Améliorations techniques au niveau de l'OMAPI	3
2.2. Information du public	3
2.3. Promotion de la propriété industrielle	4

III. TRAITEMENT DES DEMANDES DE TITRE DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

3.1. Les inventions	6
3.2. Les dessins ou modèles industriels	14
3.3. Les marques	20
3.4. Les noms commerciaux	29

IV. DOCUMENTATION-INFORMATION -COMMUNICATION

4.1. Documentation	32
4.2. Informations	32
4.3. Campagne de médiatisation et de sensibilisation	32
4.4. Formation sur la propriété industrielle	34
4.5. Participations à des réunions ou manifestations économiques	35

V. LES RELATIONS INTERNATIONALES**VI. LÉGISLATION ET APPLICATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE**

6.1. La réforme du cadre juridique de la propriété industrielle de Madagascar :	
6.2. Projet d'adhésion de Madagascar à quelques traités internationaux relatifs à la propriété industrielle	
6.3. Suivi des affaires en litige	

ANNEXE	43
ABREVIATIONS	47

I. INTRODUCTION

1.1. Rappel

Il convient de rappeler que la *propriété industrielle* est l'une des branches de la *propriété intellectuelle* dont l'autre branche est la *propriété littéraire et artistique* communément connue sous l'appellation de *droit d'auteur*.

1.2. L'OMAPI

L'Office Malgache de la Propriété Industrielle (OMAPI) est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), doté d'une autonomie financière et administrative. Créé par le décret n° 92-994 du 2 décembre 1992, il est chargé de l'administration de la propriété industrielle et de la promotion de l'activité inventive à Madagascar. Pour ce faire, l'Office doit se conformer à l'ordonnance n° 89-019 du 31 juillet 1989 régissant la protection de la propriété industrielle et aux textes d'application subséquents.

Les attributions principales de l'OMAPI consistent à délivrer, à la demande des intéressés, des **titres de propriété industrielle**, à savoir :

- les **brevets d'invention**
- les **certificats d'enregistrement de marques**
- les **certificats d'enregistrement de dessins ou modèles industriels**
- les **enregistrements de noms commerciaux**.

En outre, l'Office met à la disposition du public une **documentation en matière de propriété industrielle** tels que les documents de brevets, les législations sur la propriété industrielle dans divers pays, les publications des titres de propriété industrielle, les traités multilatéraux sur la propriété industrielle.

Les organes de l'OMAPI sont le Conseil d'Administration et la Direction Générale. L'OMAPI est dirigé par un Directeur Général en la personne de Mme. ANDRIANARIVO Lalaina Priscilla.

1.3. L'OMAPI et la propriété intellectuelle dans le monde

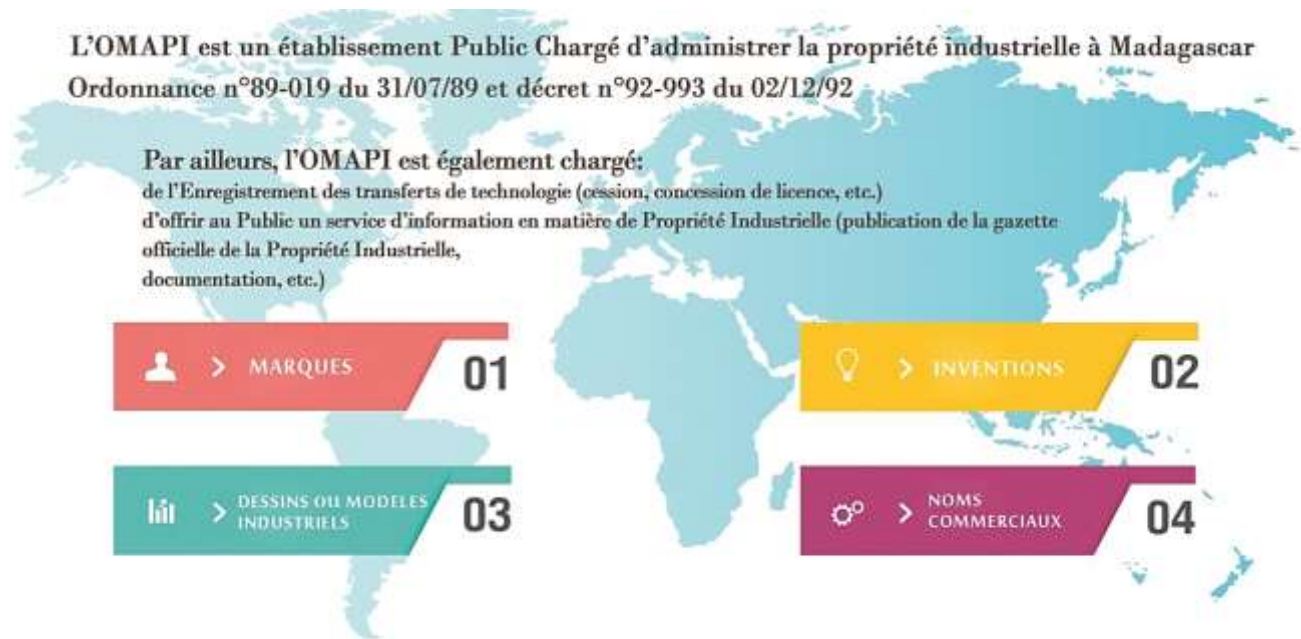
L'OMAPI entretient des relations privilégiées avec ***l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)*** dont Madagascar est membre depuis 1989 et divers **offices nationaux ou régionaux de propriété industrielle** tels que *l'Office Européen des Brevets (OEB)*, *l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI)*, *l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI France)*, *l'Office des brevets et des marques des États-Unis (USPTO)*, *l'Office Japonais des Brevets (JPO)*, etc.

Il est à rappeler que Madagascar a ratifié les traités suivants administrés par l'OMPI, institution spécialisée des Nations Unies en matière de propriété intellectuelle :

- le 21/12/1963 : la ***Convention de Paris de 1883 pour la protection de la propriété industrielle***.
- le 24/01/1978 : le ***PCT (Patent Coopération Treaty)*** ou Traité de coopération en matière de brevets.
- le 28/04/2008 : le ***Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques (Protocole de Madrid)***.

En outre, depuis 1995, Madagascar est membre de ***l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC)*** dans le cadre de laquelle existe *l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC)*.

Le présent document relate les diverses actions menées par l'Office au cours de l'année 2021 selon le Programme d'activités préalablement établi.



II. ADMINISTRATION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

2.1. Améliorations techniques au niveau de l'OMAPI

L'année 2021 a été marquée par l'allègement des mesures sanitaires et la levée de la situation d'urgence nationale à Madagascar, avec le maintien des gestes barrières, la situation de pandémie n'ayant pas encore levée par l'OMS et le virus toujours présent dans le pays. L'état d'urgence sanitaire mondiale déclarée par l'Organisation Mondiale de la Santé le 30 janvier 2020, n'ayant toujours pas été levé, les relations avec les organismes étrangers tels que l'Organisation Mondiale de la Propriété Industrielle (OMPI) sont maintenues sous les formes adoptées durant l'année précédente.

Ceci étant, l'OMAPI a déployé ses efforts dans l'atteinte des objectifs qui ont été fixés pour l'année 2021, en dépit des circonstances. Les activités entreprises et les réalisations de l'OMAPI ont une nouvelle fois démontré le rôle important de la propriété industrielle dans l'industrialisation et la croissance économique de notre pays.

En outre, l'OMAPI a tiré avantage du contexte en maximisant sa participation dans les divers échanges et autres événements qui ont été organisés sous forme virtuelle, et a par la même occasion optimisé ses ressources matérielles pour ce faire.

2.2. Information du public

La bibliothèque dépositaire que l'Office héberge depuis l'année 2013 et qui est alimenté périodiquement par l'OMPI a attiré beaucoup plus de visites et de consultations cette année 2021.

Le fonds documentaire de l'Office comprenant aussi la Gazette Officielle de la Propriété Industrielle (GOPI), les efforts qui ont été déployés les années précédentes ont été maintenus pour respecter les calendriers établis pour la publication de cette gazette. Treize numéros ont été publiés tout au long de l'année 2021.

Par ailleurs, dans le cadre de la célébration de la journée mondiale de la Propriété intellectuelle 2021, une édition de son Bulletin d'Information a été publiée par l'OMAPI, portant le thème : « *PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET PME : Commercialisez vos idées.* »

2.3. Promotion de la propriété industrielle

Efficacité, simplicité et disponibilité, tel est notre créneau toute au long de l'année 2021. Certes, le challenge est de taille tenant compte de la situation actuelle. En somme, tout a été déstabilisé par le COVID 19. Néanmoins, nous avons relevé le défi en appliquant les bonnes manières de procéder pour nous permettre d'être encore plus performant et atteindre au maximum les objectifs que nous nous sommes fixés. Grâce à l'implication et à la solidarité de toute l'équipe, toutes les difficultés ont été surmontées et gérées d'une façon professionnelle.

Pour la Direction de la promotion des activités inventives, notre stratégie de communication pour l'année 2021 était tournée vers de nouveaux horizons. Dans un premier temps, elle a été focalisée sur « *l'Amélioration efficace de la visibilité et l'image de l'OMAPI* ». Dans un second temps, elle vise à parvenir au changement de comportement de chaque acteur en ce qui concerne la difficulté à comprendre l'univers de la Propriété industrielle. Sensibiliser les acteurs de la propriété industrielle sur l'importance de la protection des actifs immatériels pour le développement de leurs activités a été retenu parmi les priorités de la stratégie.

Diverses formes de communication ont été déployées et évaluées pour améliorer les activités futures. La priorité de la Direction de la promotion des activités inventives reste la satisfaction de ses prospectes (déposants) et collaborateurs (OMPI, autres organismes de propriété industrielle, ...). La stratégie a été améliorée aux besoins de la clientèle, par conséquent, notre système d'écoute et de récolte des remarques de la clientèle a été accentué de façon plus poussée.

De ce qui précède, des améliorations ont été apportées tout au long de l'année 2021 pour assurer la satisfaction de toutes les parties intéressées sur le plan informatif, tant au sein de l'Office qu'envers les usagers de ses services. Afin de répondre aux exigences des clients, des mises à jour ont été apportées à la Borne interactive, de manière à ce que les informations pertinentes soient directement et rapidement accessibles au public, toujours dans l'optique que les informations soient facilement accessibles pour les clients. En outre, par rapport aux diverses fonctionnalités offertes par la borne interactive, nous avons suivi une formation approfondie portant sur le développement d'application informatique dans le but de rendre encore plus performant cet outil.

Tenant compte du contexte actuel de l'ère numérique et du COVID 19, des améliorations ont été apportées afin de rendre plus agréable l'expérience des utilisateurs du site. Il a ainsi été procédé au développement de l'application INNOVA qui permet, entre autres, de faciliter aux services de l'OMAPI. L'objectif majeur est de rendre désormais possible les procédures afférentes aux demandes soumises à l'OMAPI. Cette application va certainement révolutionner le monde de la créativité et l'innovation, les possibilités seront conséquentes et chaque acteur pourra tirer profit de cette avancée.

En termes de statistique, un recensement des diverses activités effectuées par les visiteurs du site web www.omapi.mg a abouti à l'illustration ci-après :

Tableau récapitulatif des nombres de visite sur le site web www.omapi.mg :

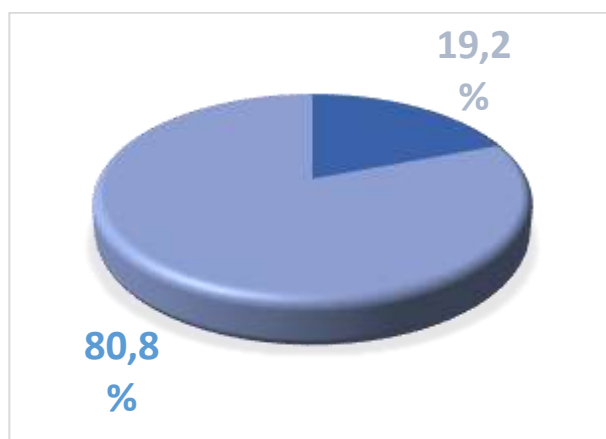
Lien page	Pages vues
	10 998 du total : 100,00 % (10 998)
/accueil.html	5 698 (51,81 %)
/marque.html	2 367 (21,52 %)

/noms_commerciaux.html	824 d(7,49 %)
/brevet.html	562 (5,11 %)
/index.html	548 (4,98 %)
/dessin_ou_model.html	442 (4,02 %)
/gopi.html	206 (1,87 %)
/pocedure_marque.html	129 (1,17 %)
/formulaire.html	96 (0,87 %)
/procedure_br.html	32 (0,29 %)

Comme nous pouvons le constater, la page */marque.html* est largement sollicitée par rapport aux autres, ce qui marque certainement le dynamisme des demandeurs concernant l'enregistrement des Marques de produits et de services à Madagascar.

Au total, de janvier 2021 à décembre 2021, le nombre de visiteur a atteint 10 998, un indicateur de performance accrue qui nous motive largement et qui nous pousse encore à nous améliorer. Pour l'année 2022 sera ajoutée l'intégration de l'application INNOVA expliquée précédemment.

Nous avons récolté 3 534 nouveaux visiteurs cette année, ce qui marque l'attractivité engendré par les améliorations effectuées au site web, ci-après le graphique :



Nous essayerons toujours de répondre aux exigences des clients et nous n'arrêterons pas d'innover aux profits de nos clients.

III. TRAITEMENT DES DEMANDES DE TITRES DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

3.1. Les inventions

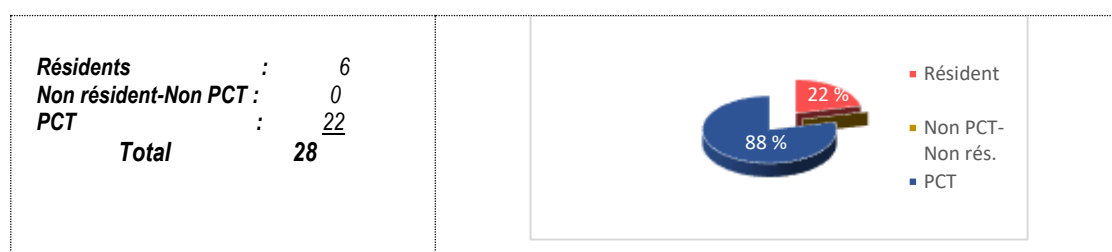
3.1.1. Demandes de brevets d'invention

En 2021, l'Office a reçu 28 demandes de brevets. On enregistre une augmentation de 3,6% par rapport à l'année dernière.

Nombre de demandes de brevet d'invention selon le type de dépôt en 2021

Malgré la pandémie qui persiste encore, le nombre de désignation pour Madagascar a augmenté par rapport à 2020. En effet, le nombre de demandes déposées via PCT a enregistré une hausse de **22 %**. Le nombre de dépôt venant des résidents reste stationnaire par rapport à l'année précédente.

En effet, on a enregistré **six (6)** demandes de brevet faites par les résidents. On remarque aussi l'absence de demandes directes venant de l'étranger en 2021.

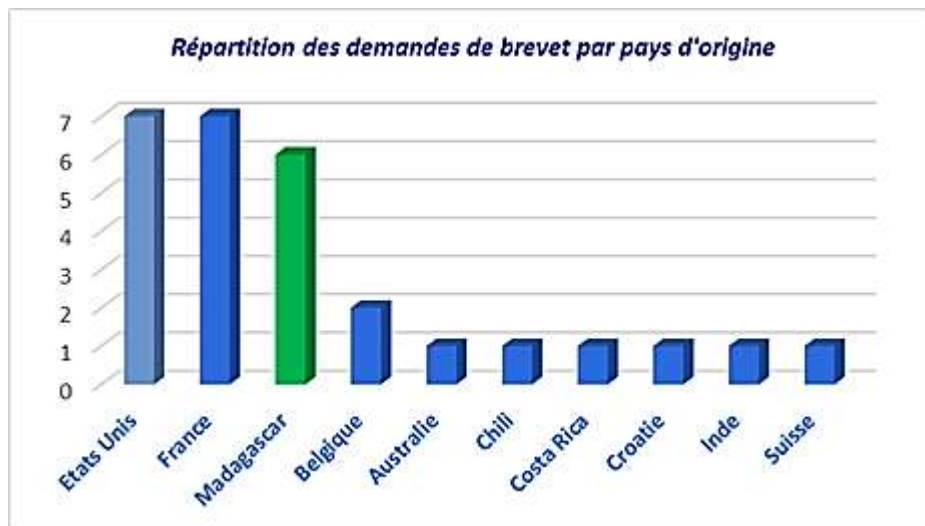


Demandes de brevets d'invention reçues par ordre décroissant du nombre de dépôts

Comme toutes les années précédentes, les demandes de brevets provenant de l'étranger, représentent la majorité des demandes, dont la plupart ont été déposées en vertu du Traité de Coopération en matière de Brevet ou PCT. Pour 2021, ces demandes via PCT occupent les **78,6 %** des dépôts de brevet enregistrés à l'Office.

Neuf (9) pays ont désigné Madagascar en 2021, contre **dix (10)** pour l'année précédente comme le montre le tableau ci-dessous

Pays	Total
<i>Etats Unis</i>	7
<i>France</i>	7
<i>Madagascar</i>	6
<i>Belgique</i>	2
<i>Australie</i>	1
<i>Chili</i>	1
<i>Costa Rica</i>	1
<i>Croatie</i>	1
<i>Inde</i>	1
<i>Suisse</i>	1
Total	28



Les Etats Unis et la France arrivent en première place ex æquo dans le tableau, représentant chacun **25 %** des dépôts.

21,4% des demandes proviennent des demandes effectuées par les résidents.

On note également l'absence du Japon dans le tableau. Effectivement, pendant les quatre années précédentes, les demandes PCT provenant de ce pays figuraient toujours dans les premiers carrés dudit tableau.

Répartition de l'ensemble des demandes suivant la CIB

25% des demandes de brevet d'invention sont regroupées dans la classe C. Les demandes concernant les nécessités courantes de la vie occupent aussi 25% des demandes qui sont parvenues à l'Office. Pour l'année 2021, toutes les sections de la classification internationale de brevet ne sont pas représentées comme l'année précédente.

Le domaine du textile et du papier ainsi que l'électricité n'ont pas l'objet d'une demande de brevet d'invention.

Sections	Intitulé des sections	Nombre
A	NÉCESSITÉS COURANTES DE LA VIE	7
B	TECHNIQUES INDUSTRIELLES ; TRANSPORTS	4
C	CHIMIE ; MÉTALLURGIE	7
D	TEXTILES ; PAPER	0
E	CONSTRUCTIONS FIXES	5
F	MÉCANIQUE ; ÉCLAIRAGE ; CHAUFFAGE ; ARMEMENT ; SAUTAGE	2
G	PHYSIQUE	3
H	ELECTRICITE	0
	Total	28



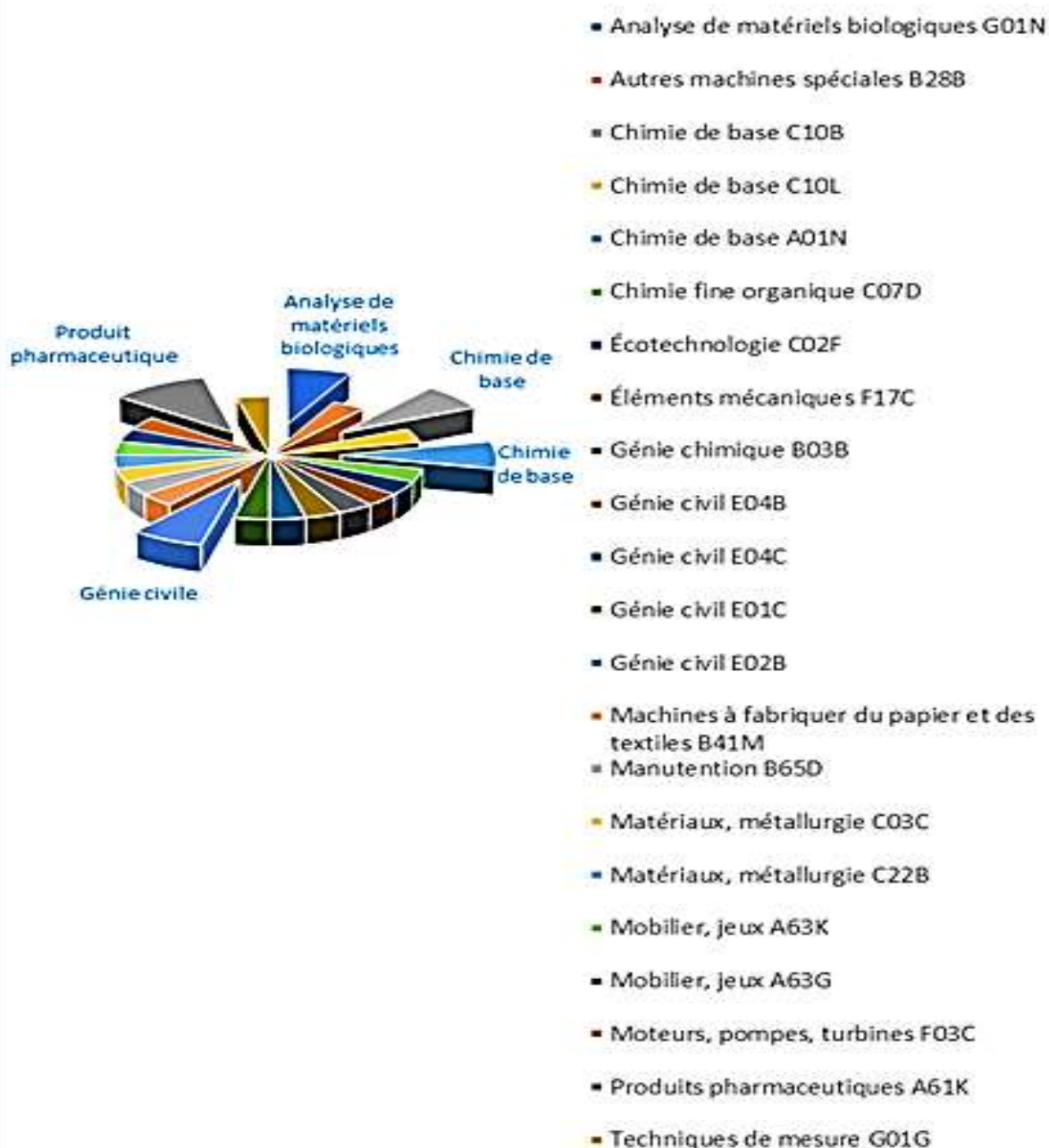
TRAITEMENT DES DEMANDES DE TITRE DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Ces demandes sont ainsi réparties selon le domaine technique de l'invention dont les détails dans le tableau ci-après :

Secteur	Domaine	CIB	Nombre
Instruments	Analyse de matériels biologiques	G01N	2
Mécanique	Autres machines spéciales	B28B	1
Chimie	Chimie de base	C10B	2
Chimie	Chimie de base	C10L	1
Chimie	Chimie de base	A01N	2
Chimie	Chimie fine organique	C07D	1
Chimie	Écotechnologie	C02F	1
Mécanique	Éléments mécaniques	F17C	1
Chimie	Génie chimique	B03B	1
Autres domaines	Génie civil	E04B	1
Autres domaines	Génie civil	E04C	1
Autres domaines	Génie civil	E01C	1
Autres domaines	Génie civil	E02B	2
Mécanique	Machines à fabriquer du papier et des textiles	B41M	1
Mécanique	Manutention	B65D	1
Chimie	Matériaux, métallurgie	C03C	1
Chimie	Matériaux, métallurgie	C22B	1
Autres domaines	Mobilier, Jeux	A63K	1
Autres domaines	Mobilier, Jeux	A63G	1
Mécanique	Moteurs, pompes, turbines	F03C	1
Chimie	Produits pharmaceutiques	A61k	3
Instruments	Techniques de mesure	G01G	1

Bien que le domaine de l'invention soit très varié, le domaine des produits pharmaceutiques domine les demandes de brevet d'invention pour l'année 2021. La représentation graphique ci-après témoigne de cette tendance.

Répartition des demandes par domaine technique



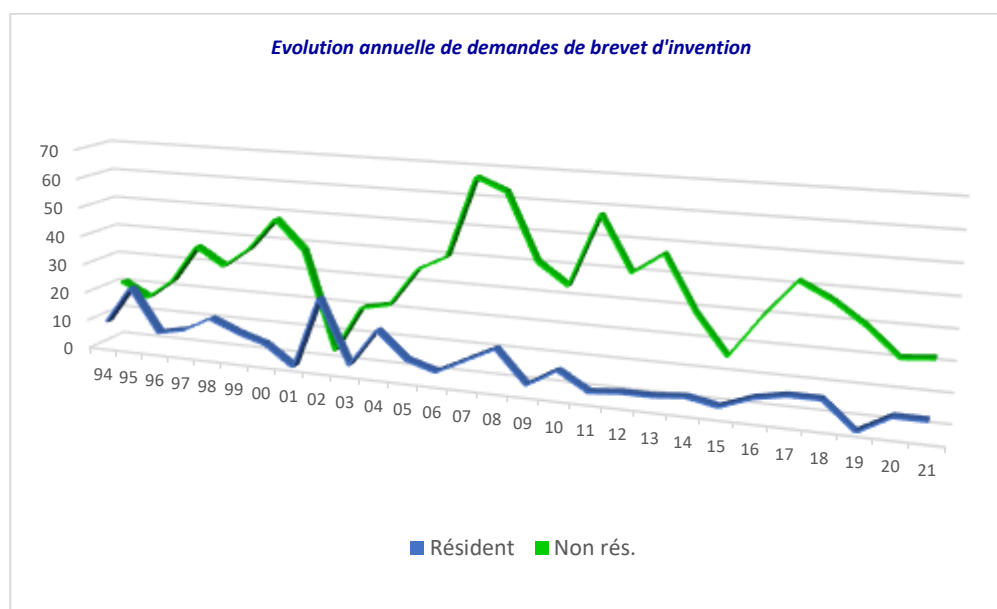
Répartition annuelle des demandes de brevet d'invention reçues (1994-2021)

Années	94	95	96	97	98	99	00	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10
Résident	9	22	7	9	14	10	7	0	25	3	16	7	4	9	14	3	9
Non rés.	21	16	23	36	30	37	48	38	4	20	22	35	40	67	63	41	34
TOTAL	30	38	30	45	44	47	55	38	29	23	38	42	44	76	77	44	43

Années	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	Total	%
Résident	3	4	4	5	3	7	9	9	0	6	6	224	19,13
Non rés.	58	40	47	29	16	30	42	37	30	21	22	947	80,87
TOTAL	61	44	51	34	19	37	51	46	30	27	28	1171	100

Depuis 1994 jusqu'à fin 2021, l'OMAPI comptabilise un total de **1171** demandes de brevet d'invention. La représentation graphique montrant l'évolution des demandes de brevet montre la prédominance des demandes venant de l'extérieur comme mentionné antérieurement.

Représentation graphique des demandes de brevet d'invention



3.1.2. Brevets d'invention délivrés

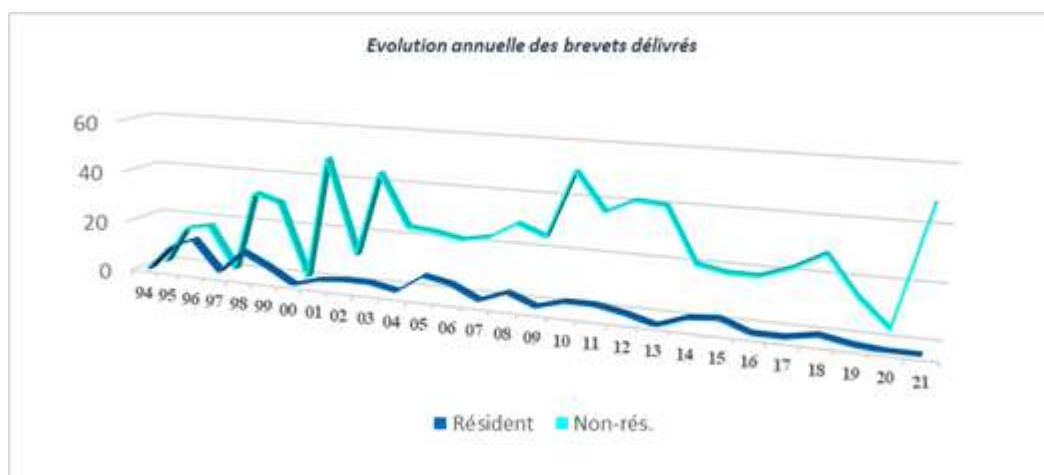
Comme l'année précédente, les brevets délivrés appartiennent aux demandes déposées par PCT.

Répartition annuelle des brevets délivrés depuis 1994 à 2021

	94	95	96	97	98	99	00	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10
Résident	0	10	14	2	11	6	0	3	4	4	2	9	7	2	6	2	5
Non-rés.	0	15	17	0	32	29	0	48	11	44	24	23	21	23	29	25	50
TOTAL	0	25	31	2	43	35	0	51	15	48	26	32	28	25	35	27	55

TRAITEMENT DES DEMANDES DE TITRE DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	Total	%
Résident	5	3	0	4	5	1	1	3	1	0	0	110	13,92
Non-rés.	36	41	40	20	18	18	22	28	14	4	48	680	86,08
TOTAL	41	44	40	24	23	19	23	31	15	4	48	790	100



Pour l'année 2021, on a délivré **quarante-huit (48)** brevets d'invention, des demandes qui ont répondu aux critères de brevetabilité. Par rapport à l'année 2020, il y a une augmentation de plus de **200%**.

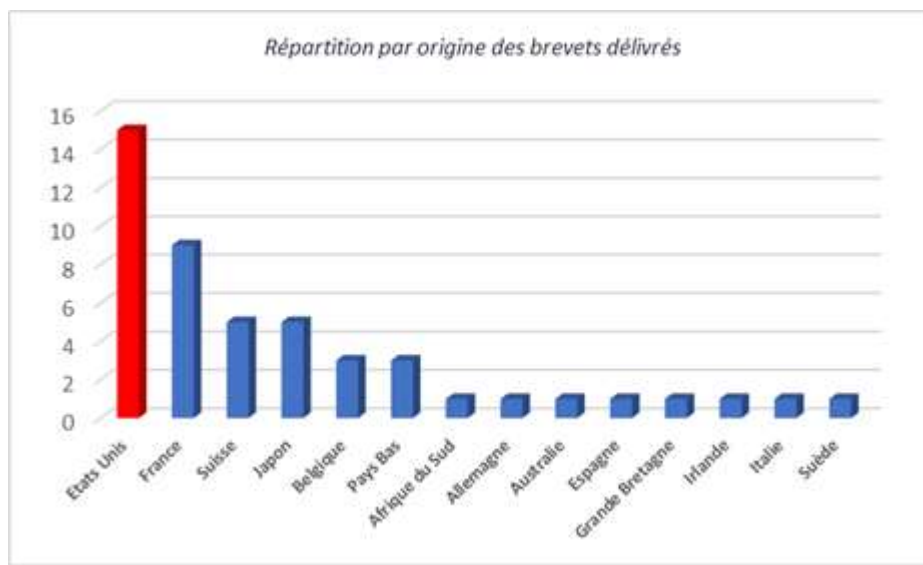
Pendant les examens, on a comptabilisé **un (1)** refus d'enregistrement pour défaut de brevetabilité et **cinq (5)** demandes qui ont été rejetées.

Répartition des brevets délivrés par origine

Le nombre de brevets délivrés laisse déjà transparaître le dynamisme des demandes de brevet, par pays d'origine, déposées à l'Office.

Pays	Nombre
Etats Unis	15
France	9
Suisse	5
Japon	5
Belgique	3
Pays Bas	3
Afrique du Sud	1
Allemagne	1
Australie	1
Espagne	1
Grande Bretagne	1
Irlande	1
Italie	1
Suède	1
Total	48

On constate d'après le tableau ci-dessus et montré par le graphe que **31%** des brevets délivrés appartiennent aux déposants provenant des Etats Unis.



3.1.3. Renforcement de capacités du personnel du Service des Brevets

Dans le cadre de l'amélioration de performance du personnel au sein du service de brevet afin d'améliorer la qualité de service rendu, les techniciens du service de brevet ont suivi des cours en ligne dispensés par l'OMPI, détaillés comme suit :

- DL 101 - Cours Général de Propriété Intellectuelle
- DL PCT 101- Introduction à la PCT
- DL 301- Brevet
- DL 302 - Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques

En outre, le représentant du service a participé à distance des réunions qui ont un lien direct ou indirect avec les activités du service.

3.1.4 Promotion de la créativité et de l'innovation

Pour mieux accompagner les déposants potentiels et/ou les déposants, l'Office offre son assistance aux demandeurs de brevet d'invention. La consultation de bases de données accessibles par le biais du CATI est l'un des moyens de les aider avant ou pendant la procédure de dépôt.

Pour cette année, on a enregistré **sept (7)** demandes de consultation contre **six (6)** en 2020.

Depuis, les domaines de recherche enregistrés sont toujours très variés. Ainsi, les domaines de recherche sont repartis suivant la classification de brevet comme le montre le tableau ci-après :

IPC		Nombre
A	A23G	1
C	C10G	1
	C10J	1
E	E03B	1
G	G07F	1

Nb : les deux demandes restantes ne concernent pas directement la consultation via CATI.

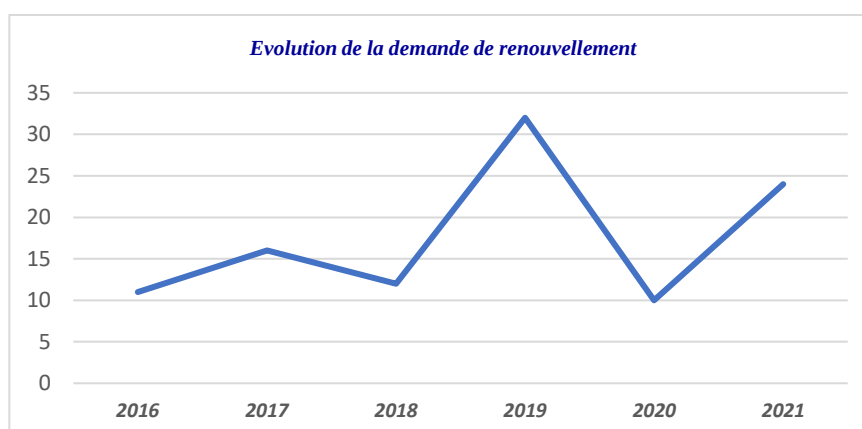
3.2. LES DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS

3.2.1. Demandes d'enregistrement

S'il a été escompté que la reprise après la pandémie se fera lentement, cette année, on pourra dire que les demandes de protection de dessin ou modèle industriel s'est bien portée. En effet, on a enregistré une augmentation de 49% de demandes par rapport à l'année précédente.

Comme les demandes d'enregistrement, les demandes de renouvellement des enregistrements de dessins ou modèles ont connu une hausse de 58% en 2021. On constate également que les demandes de renouvellement évoluent en dent de scie comme le montre la représentation graphique.

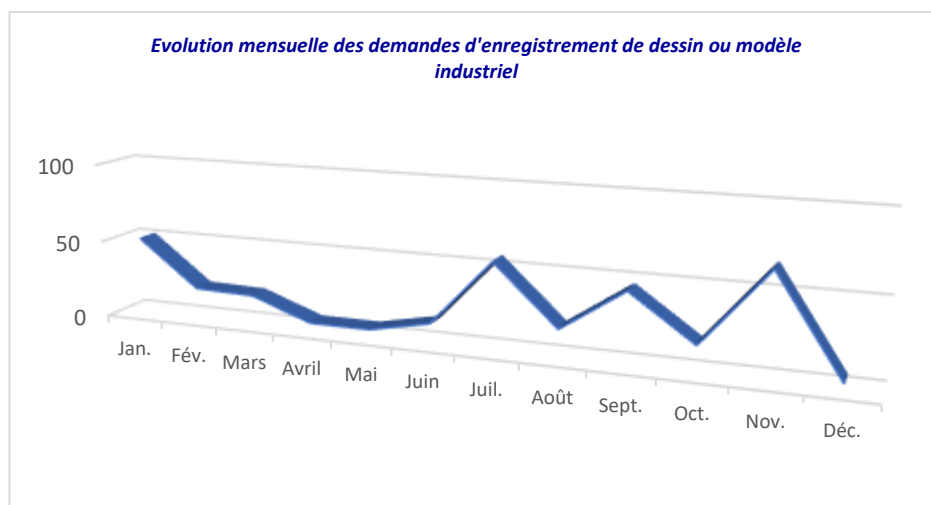
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Demande de renouvellement	11	16	12	32	10	24



Répartition mensuelle des dépôts de dessins et modèles industriels en 2021

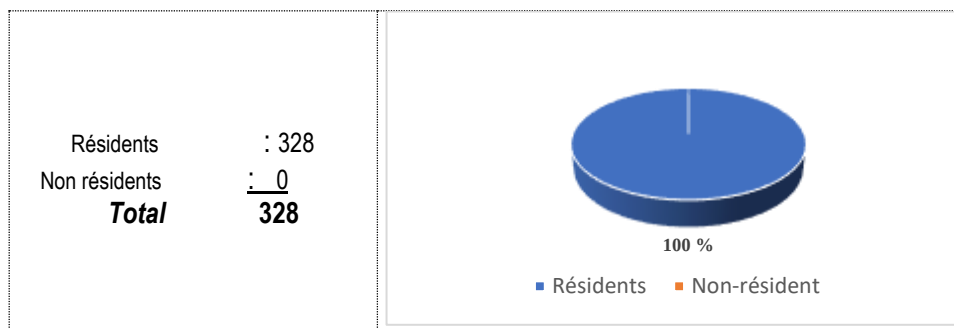
Les demandes d'enregistrement de dessin et modèle industriel ont connu trois pics distincts, dépassant les cinquante (50) dépôts comme on peut constater suivant le tableau ci-après.

Mois	Nombre
Jan.	51
Fév.	21
Mars	20
Avril	6
Mai	6
Juin	14
Juil.	56
Août	19
Sept.	46
Oct.	18
Nov.	66
Déc.	5
TOTAL	328



Dépôts de dessins et modèles industriels selon la résidence en 2021

Cette année, l'Office n'a enregistré aucune demande d'enregistrement venant de l'étranger. La dernière fois où ce cas s'est présenté était en 2009. En effet, bien que ne représentant que 2 à 3%, on enregistre toujours des demandes venant des non-résidents.



Répartition suivant les classes principales de la *Classification internationale de Locarno*

Cette année, l'OMAPI a reçu 328 demandes d'enregistrement de dessin ou modèle industriel.

Les dessins ou modèles déposés appartenant à la classe 32 concernant les symboles graphiques et logos, motifs décoratifs pour surfaces, ornementation occupent la deuxième place avec **18%** des dépôts pour 2021 contre **24%** l'année dernière.

Les articles d'habillement et mercerie groupés dans la classe 02 suivant Locarno ont ravi la première place avec **39%** des demandes. Les demandes d'enregistrement des emballages et récipients pour le transport ou la manutention des marchandises, regroupés dans la classe 09, représentent **13%** des dépôts enregistrés en 2021.

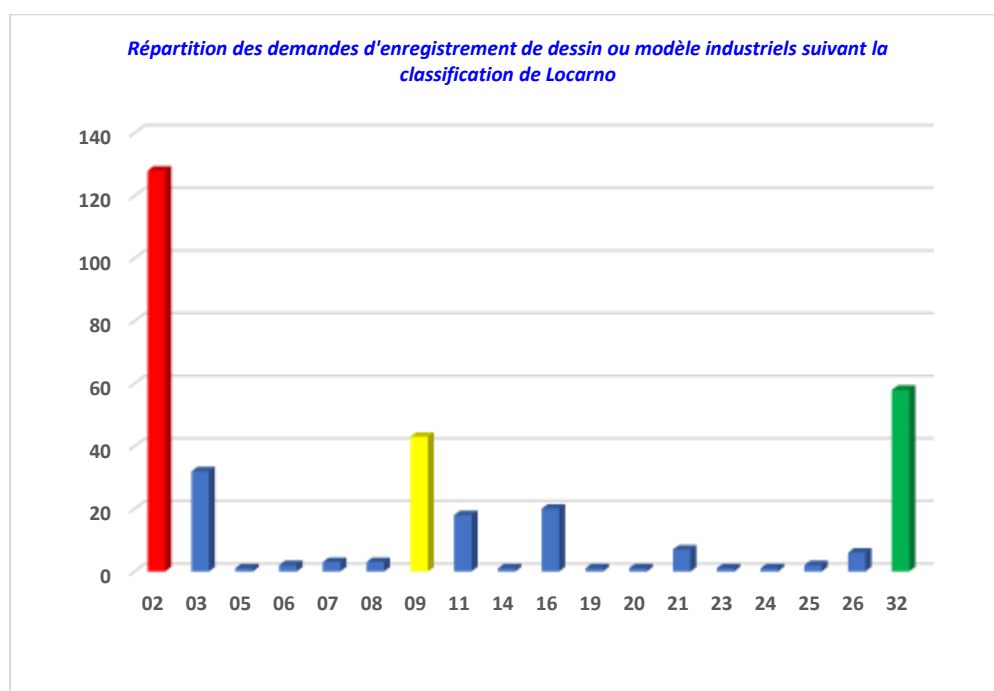
La tendance pour les dessins ou modèles déposés n'a pas subi de changement. En effet, les modèles regroupés dans les classes usuelles ou habituelles sont toujours omniprésents comme la classe 2, classe 9 ou encore la classe 32.

La répartition des demandes suivant la classification de Locarno est détaillée dans le tableau ci-après :

Classification de Locarno	Classe	Dépôts
02	ARTICLES D'HABILLEMENT ET MERCERIE	128
32	SYMBOLES GRAPHIQUES ET LOGOS, MOTIFS DÉCORATIFS POUR SURFACES, ORNEMENTATION	58
09	EMBALLAGES ET RÉCIPIENTS POUR LE TRANSPORT OU LA MANUTENTION DES MARCHANDISES	43
03	ARTICLES DE VOYAGE, ÉTUIS, PARASOLS ET OBJETS PERSONNELS, NON COMPRIS DANS D'AUTRES CLASSES	32
16	ARTICLES DE PHOTOGRAPHIE, DE CINÉMATOGRAPHIE OU D'OPTIQUE	20
11	OBJETS D'ORNEMENT	18
21	JEUX, JOUETS, TENTES ET ARTICLES DE SPORT	7
26	APPAREILS D'ÉCLAIRAGE	6
07	ARTICLES DE MENAGE NON COMPRIS DANS D'AUTRES CLASSES	3
08	OUTILS ET QUICAILLERIE	3
06	AMEUBLEMENT	2
25	CONSTRUCTION ET ÉLÉMENT DE CONSTRUCTION	2
05	ARTICLES TEXTILES NON CONFECTIONNÉS, FEUILLES DE MATIÈRES ARTIFICIELLES OU NATURELLES	1

TRAITEMENT DES DEMANDES DE TITRE DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

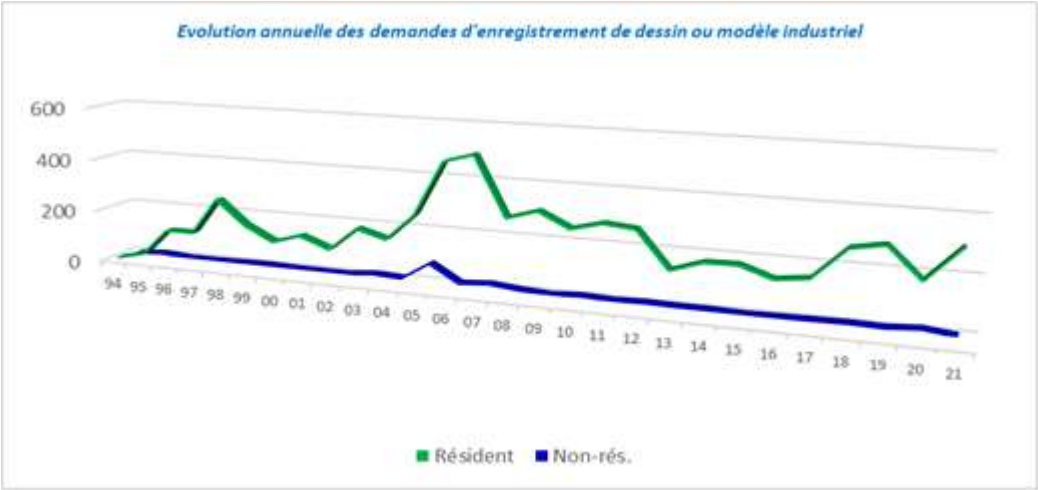
Classification de Locarno	Classe	Dépôts
14	APPAREILS D'ENREGISTREMENT, DE TELECOMMUNICATION OU DE TRAITEMENT DE L'INFORMATION	1
19	PAPETERIE, ARTICLES DE BUREAU, MATÉRIEL POUR ARTISTES OU D'ENSEIGNEMENT	1
20	EQUIPEMENT DE VENTE OU DE PUBLICITE, SIGNES INDICATEURS	1
23	INSTALLATION POUR LA DISTRIBUTION DE FLUIDES, INSTALLATIONS SANITAIRES, DE CHAUFFAGE, DE VENTILLATION OU DE CONDITIONNEMENT D'AIR, COMBUSTIBLES SOLIDES	1
24	MEDECINE ET LABORATOIRES	1
Total		328



Répartition annuelle des demandes d'enregistrements de dessins et modèles industriels depuis 1994 à 2021)

	94	95	96	97	98	99	00	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10
Résident	10	34	137	138	277	186	132	165	124	212	182	283	482	514	298	332	279
Non-rés.	0	8	0	0	2	4	1	0	0	11	5	73	8	17	6	0	7
TOTAL	10	42	137	138	279	190	133	165	124	223	187	356	490	531	304	332	286

	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	Total	%
Résident	307	297	165	203	205	167	181	293	314	207	328	6452	97,10
Non-rés.	2	6	4	4	1	3	5	7	4	13	0	191	2,90
TOTAL	309	303	169	207	206	170	186	300	318	220	328	6643	100



Depuis 1994 jusqu'à fin 2021, **6643** dépôts de dessins ou modèles industriels ont été reçus par l'OMAPI.

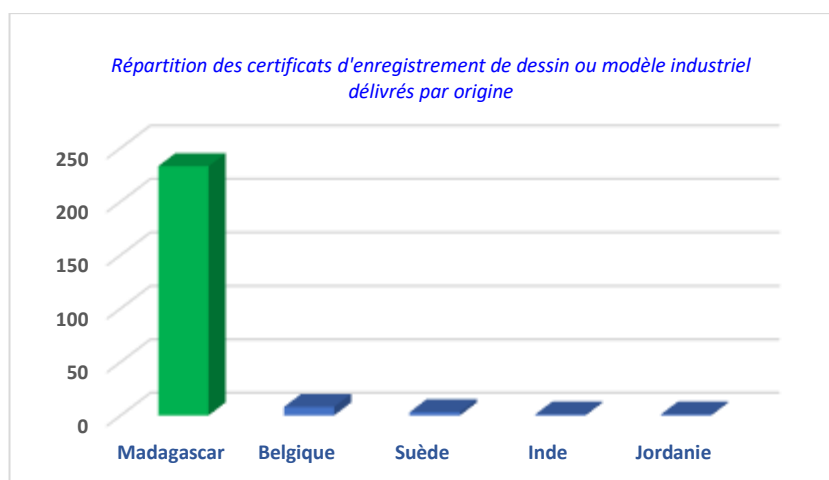
3.2. 2. Certificats d'enregistrement délivrés

En 2021, il y a eu une augmentation de certificats d'enregistrement de dessin ou modèle industriels. En effet, **246** certificats d'enregistrement de dessin et modèles industriels ont été délivrés par OMAPI contre 220 en 2020. Il faut remarquer que le nombre de délivrance de certificats d'enregistrement de dessin ou modèle est corollaire avec le nombre de dépôt.

98% des certificats d'enregistrement de dessin ou modèle industriel délivrés appartiennent aux résidents, **3%** aux déposants qui nous viennent de Belgique et le reste est partagé entre la Suède, l'Inde et la Jordanie. La répartition des certificats délivrés par origine est détaillée dans le tableau ci-après.

Tableau de répartition des certificats d'enregistrement de dessin ou modèle industriel délivrés par pays d'origine

Pays	Nombre
Madagascar	233
Belgique	8
Suède	3
Inde	1
Jordanie	1
Total	246



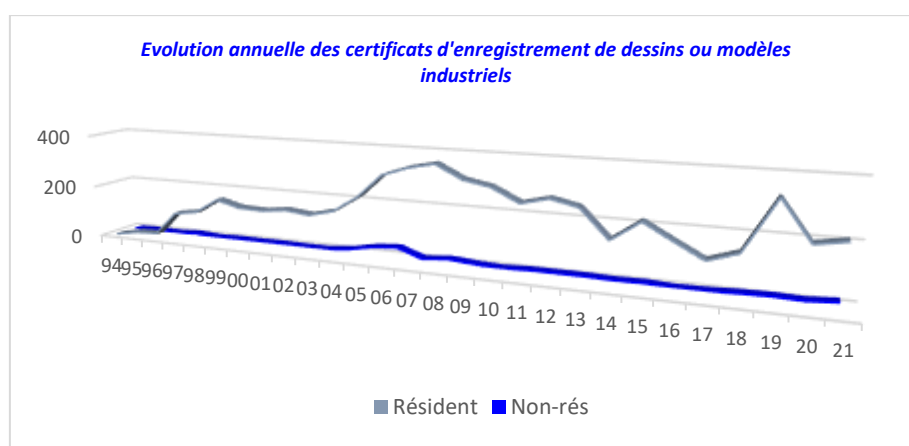
Délivrance de certificats d'enregistrement de dessins et modèles (1994-2021)

Le nombre de dessins ou modèles industriels enregistrés est en corrélation avec le nombre de demande d'enregistrement. Ainsi, les enregistrements de dessins ou modèles évoluent suivant les demandes déposées.

	94	95	96	97	98	99	00	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10
Résident	2	19	23	112	126	181	159	156	167	157	180	239	325	357	377	330	312
Non-rés	0	3	0	6	0	2	1	2	0	0	10	29	37	4	14	6	1
TOTAL	2	22	23	118	126	183	160	158	167	157	190	268	362	361	391	336	313

	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	Total	%
Résident	265	289	268	169	239	185	133	167	348	215	233	5733	97,1
Non-rés	6	6	6	3	5	0	1	6	8	5	13	174	2,9
TOTAL	271	295	274	172	244	185	134	173	356	220	246	5907	100

Ci-après le schéma représentant l'évolution annuelle des certificats d'enregistrement de dessins ou modèles industriels délivrés par l'Office.



Evaluation des utilisateurs sur la qualité de service fourni par l'Office en terme de brevet, de dessin et modèle industriels

Dans le souci d'amélioration et entrant le cadre du maintien de la conformité des exigences de la politique qualité adoptée par l'Office, des enquêtes de satisfactions ont été réalisées auprès des utilisateurs de la Propriété Industrielle.

D'après le rapport de satisfaction client, comme pour toutes les autres matières administrées par l'Office, le résultat de l'enquête pour le brevet et le dessin ou modèle est satisfaisante. Néanmoins, des suggestions ont été émises par les utilisateurs.

3.3. LES MARQUES

3.3.1. Demandes d'enregistrement

3.3.1.1. Demandes d'enregistrement national

En 2021, les demandes d'enregistrement (dépôts) de marques étaient au nombre de **1207** dont 902 (soit 74,73%) étaient déposées par des résidents. On peut dire que c'est un chiffre significatif car il représente un pic. Depuis l'existence de l'Office, il est le plus culminant.

Ce total a connu une **hausse de 12,70%** par rapport à l'année précédente (**1071**). Suivant une répartition par résidence, les demandes déposées par les résidents **ont augmenté de 7%** de même que celles des non-résidents **sont majorées de 31%**.

Demandes mensuelles d'enregistrement de marques en 2021

Mois	Jan	Fév	Mars	Avr	Ma i	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total	%
Résidents	143	78	104	76	70	55	108	54	62	54	56	42	902	74,73
Non rés.	39	22	23	21	22	17	21	34	23	13	18	52	305	25,27
Total	182	100	127	97	92	72	129	88	85	67	74	94	1207	100

Du point de vue géographique, comme toujours, la majorité des déposants résidents en 2021, s'est trouvé dans la région Analamanga, principalement à Antananarivo. D'ailleurs 37,5% des demandes déposée par voie électronique provient de la capitale de Madagascar. Ainsi, il y a 8 dépôts reçus par voie électronique (**dépôt électronique**) émanant notamment d'**Antananarivo** (37,5%) de **Toamasina** (25%), d'**Antsiranana** (12,5%), de **Nosy Be Hell Ville** (12,5%), de **Manakara** (12,5%).

Pour les non-résidents, les dépôts en provenance d'**Inde** (20%), des **Etats-Unis** (14,10%), de **l'Ile Maurice** (10,49%), de **Chine** (10,16) ont été les plus nombreux. Les autres grands déposants non-résidents étant le **Japon** (7,54%), la **France** (4,92%) et la **Corée du Sud** (3,93%). Le reste (28,85%) du total des dépôts des non-résidents provient de 28 autres pays avec une majorité européenne.

Concernant les types de marques déposées, les marques complexes (formées de lettres et/ou chiffres avec logo) ont été les plus nombreuses.

Pour cette année, les classes de produits les plus déposées ont été la classe **9** (classe qui inclut les produits tels que téléphone et ordinateur), puis la classe **5** (produits pharmaceutiques) qui a occupé la première place pendant deux années successives, suivie de la classe **30** (qui regroupe les produits alimentaires tels que riz et pâte alimentaire), et la classe **25** (qui englobe les effets vestimentaires). La classe **3** (classe des produits cosmétiques) qui a eu la deuxième place auparavant a régressé cette année à la cinquième place. Il a été constaté que la tendance est complètement différente des années précédentes. Néanmoins, les classes qui ont eu les cinq premiers rangs de l'année 2019 le demeurent encore pour les années 2020 et 2021, en dépit des permutations.

TRAITEMENT DES DEMANDES DE TITRE DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Pour les services, la tendance est aussi la même que l'année dernière, pour autant que la classe la plus choisie est toujours la classe **35** (*activités commerciales*). Néanmoins, la deuxième place a été remportée par la classe **42** (*classe incluant la recherche scientifique*). La classe **41** (*Éducation ; formation ; divertissement ; activités sportives et culturelles*) a pris la troisième place.

Dans son ensemble, les non-résidents ont déposé plus de marques de produits et les résidents, des marques de service, comme il en a été lors des années précédentes.

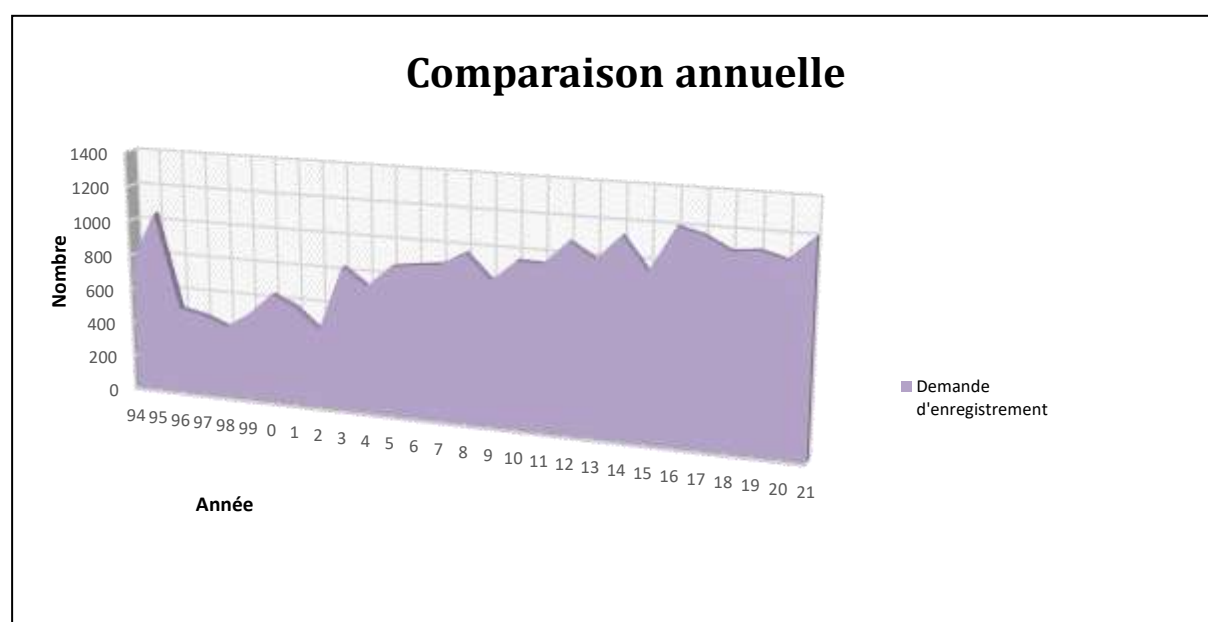
Le nombre total des classes déposées pour cette année est de **5737**, une **hausse de 98,16%** par rapport à l'année 2020 (soit 2895) a été notifiée.

Depuis son ouverture en 1994, l'OMAPI a reçu **24285** demandes d'enregistrement de marques nationales dont **13564** (soit 55,85 %) ont été effectuées par des résidents.

Répartition annuelle des demandes d'enregistrement de marques

Année	94	95	96	97	98	99	00	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10
Résidents	57	94	150	151	130	174	227	236	162	497	411	439	446	494	514	573	610
Non rés.	714	954	350	322	290	336	408	336	293	334	321	419	432	400	455	256	340
Total	771	1 048	500	473	420	510	635	572	455	831	732	858	878	894	969	829	950

Année	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	Total	%
Résidents	624	742	355	800	638	867	861	770	815	825	902	13564	55,85
Non rés.	321	338	638	335	314	336	307	325	296	246	305	10721	44,15
Total	945	1080	993	1135	952	1203	1168	1095	1111	1071	1207	24285	100



3.3.1.2. Demandes d'enregistrement international en tant que partie contractante désignée :

Rappelons que le Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques (Protocole de Madrid) est entré en vigueur, à l'égard de Madagascar, le 28 avril 2008. À partir de cette date, Madagascar a commencé à être désigné par les utilisateurs de ce système qui résident à l'étranger. Et inversement, des déposants résidents ont envoyé leurs demandes vers l'étranger à travers ce système.

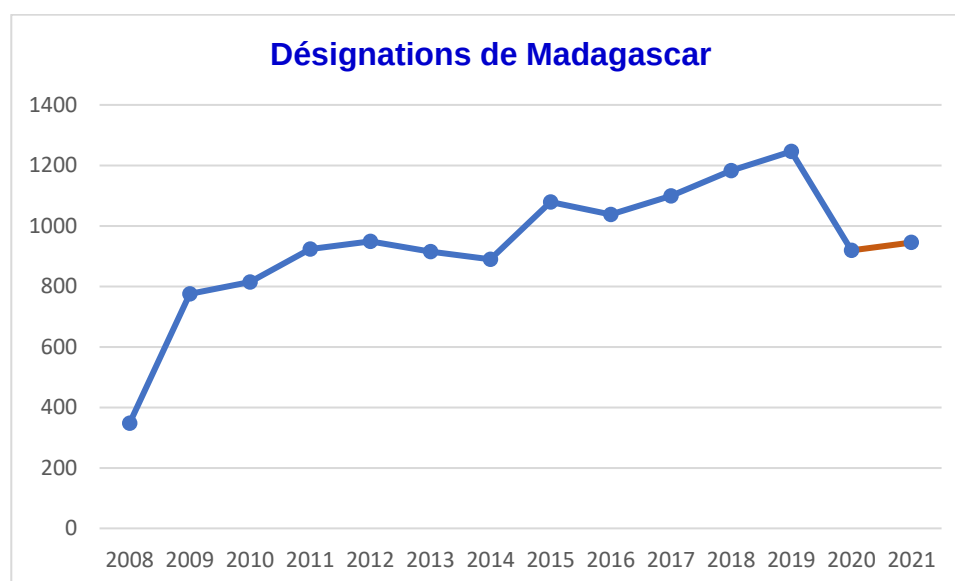
Les dépôts reçus à travers le système de Madrid sont de deux sortes :

- les nouveaux enregistrements internationaux ;
- les désignations postérieures (extension des pays désignés pour des enregistrements internationaux en vigueur).

Au bout de 52 notifications, Madagascar a fait l'objet de **945¹** désignations, dont **741** fois dans de nouveaux enregistrements internationaux et **204** fois au cours de désignations postérieures (à partir d'anciens enregistrements internationaux).

Le nombre de désignations a légèrement **augmenté de 2,82%** par rapport à celui de l'année précédente (919). Suivant une comparaison annuelle, **le nombre de désignations est en train de reprendre** après la chute de 2020 (début de la crise liée à la pandémie de COVID-19). Madagascar a ainsi pu profiter de la croissance des demandes d'enregistrement dans le cadre du système de Madrid et ce, grâce notamment à l'essor de la communication électronique à l'étranger (environ +16% de demandes par rapport à 2020 pour le système de Madrid).

Comparaison annuelle des désignations (*Protocole de Madrid*)



Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
Désignations	348	775	814	923	949	915	890	1079	1038	1099	1183	1246	919	945	13123

Ces dépôts proviennent essentiellement **de la Chine (31,53% des désignations de Madagascar contre 36,99% en 2020 : en régression), des Etats-Unis (13,22% contre 8,48% en 2020 ; reprise) et de la France (11,85% contre 11,86% en 2020 : stagnation). De ces trois pays proviennent les 56,60% des désignations de Madagascar au titre du Protocole de Madrid.**

¹ Suivant les statistiques de l'OMPI à partir des notifications 2021 disponibles sur <https://www3.wipo.int/ipstats/editSearchForm.htm?tab=madrid>

TRAITEMENT DES DEMANDES DE TITRE DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

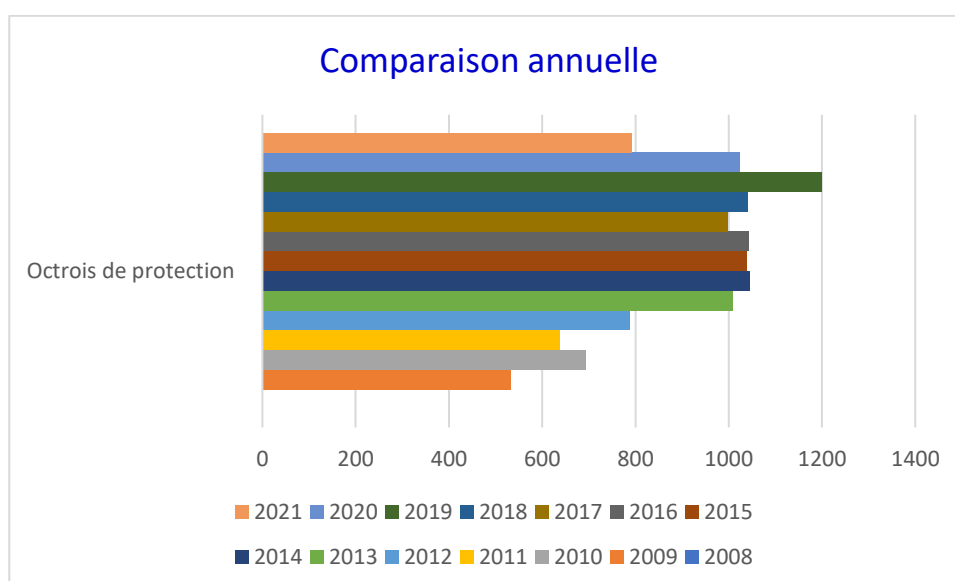
La classe regroupant les **appareils scientifiques et électroniques (classe 9)** était comme toujours, la plus choisie dans ces désignations, ainsi que celle des **activités commerciales et travaux de bureau**, regroupés dans la **classe 35** autant que la classe des **activités scientifiques et technologiques (classe 42)**.

3.3.1.3. Octrois de protection accordés par OMAPI par rapport aux désignations :

Concernant le traitement des demandes, **792 octrois de protection** ont été émis en 2021 (758 déclarations d'octroi de protection, 31 enregistrements partiels et 3 nouvelles décisions), relatives aux notifications de 2020 et de 2021. Les examens ont porté sur un total de **880 enregistrements internationaux**, soit un **taux d'acceptation global (avec acceptation partielle)** de l'ordre de **90%**. A noter que le nombre d'octrois de protection dépend du nombre de marques examinées qui, est tributaire des désignations reçues. Les examens des marques internationales suivent un calendrier annuel bien défini.

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
Déclarations d'octroi de protection, nouvelles décisions et enregistrements partiels	-	532	693	637	787	1010	1045	1040	1044	998	1041	1200	1025	792	11844

Nombre d'octrois de protection (totale et partielle) en tant qu'office désigné

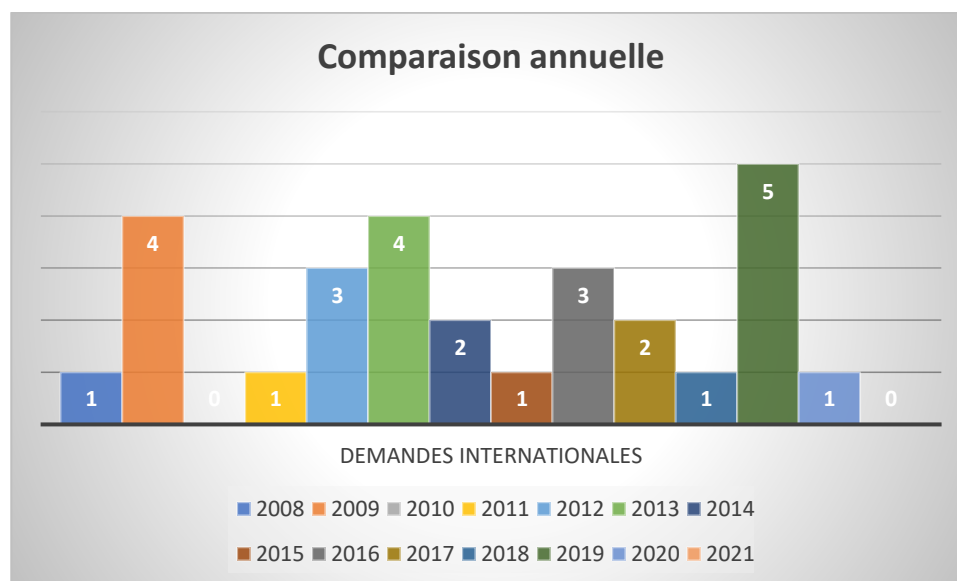


3.3.1.4. Demandes d'enregistrement international en tant qu'Office d'origine

L'OMAPI n'a reçu aucune demande d'enregistrement international au titre du *Protocole de Madrid* en 2021. La pandémie a eu raison de nombreuses initiatives en la matière à Madagascar. Les déposants potentiels étaient confrontés à la suppression de nombreuses commandes pour l'exportation.

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
Total	1	4	0	1	3	4	2	1	3	2	1	5	1	0	28

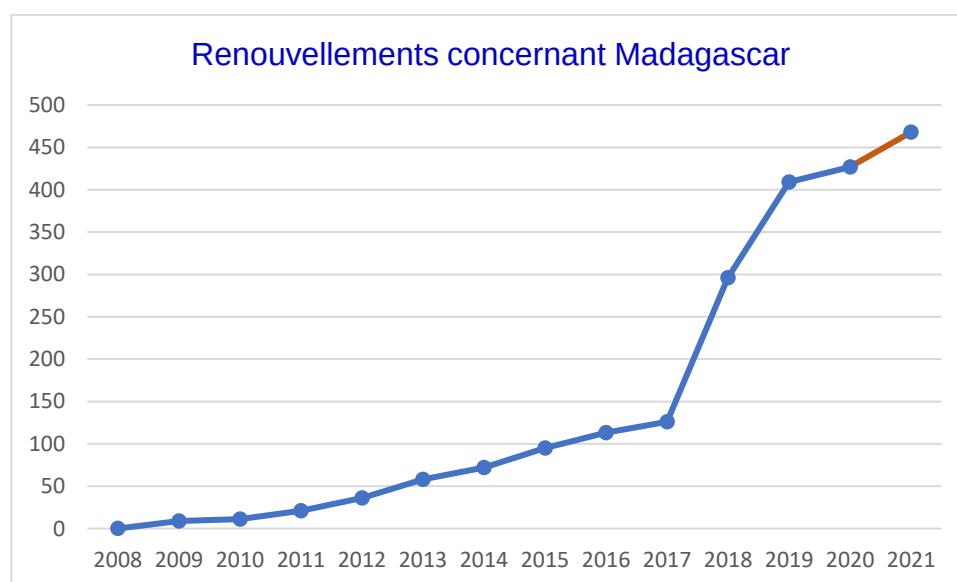
Demandes internationales traitées en tant qu'office d'origine



3.3.1.5. Renouvellements en tant qu'Office désigné

Dans le cadre du système de Madrid, Madagascar est aussi notifié du renouvellement de certains enregistrements internationaux le concernant. Aucune opération particulière n'est nécessaire puisqu'il s'agit de notifications reçues de l'OMPI (démarches faites par OMPI). Depuis 2018, les renouvellements connaissent une augmentation significative : les désignations de Madagascar sont matures.

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
Désignations	0	9	11	21	36	58	72	95	113	126	296	409	427	468	1961



3.3.2. Recherches d'antériorité de marques

Pour l'année 2021, il y a eu en tout **1555** demandes de recherche d'antériorité de marques, dont **80** sont faites **en ligne** (via internet). En totalité (**1555**), il y a encore une **baisse de 4,25%**, par rapport à la demande de l'année 2020 (**1624**).

Le tableau ci-dessous fait état des demandes annuelles reçues par l'OMAPI. La majorité des demandes provient de la localité d'**Antananarivo et de ses environs**.

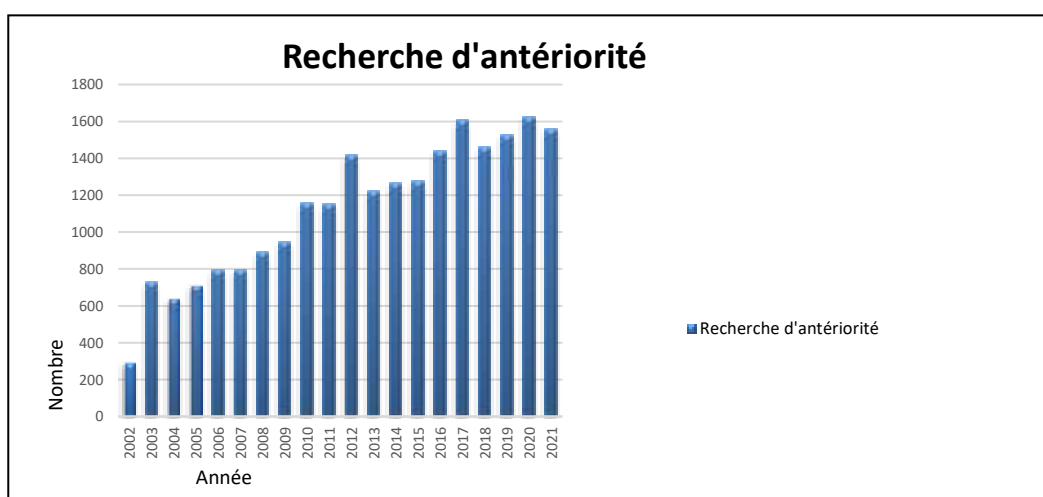
Comparaison mensuelle des demandes de recherche d'antériorité de marques

Mois	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
Total	145	169	205	98	94	121	149	165	118	92	117	82	1555

Comparaison annuelle des demandes de recherche d'antériorité de marques

Année	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Total	296	729	642	713	792	794	890	942	1157

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Total	1148	1414	1224	1263	1278	1439	1604	1461	1527	1624	1555



3.3.3. Inscriptions au Registre des marques

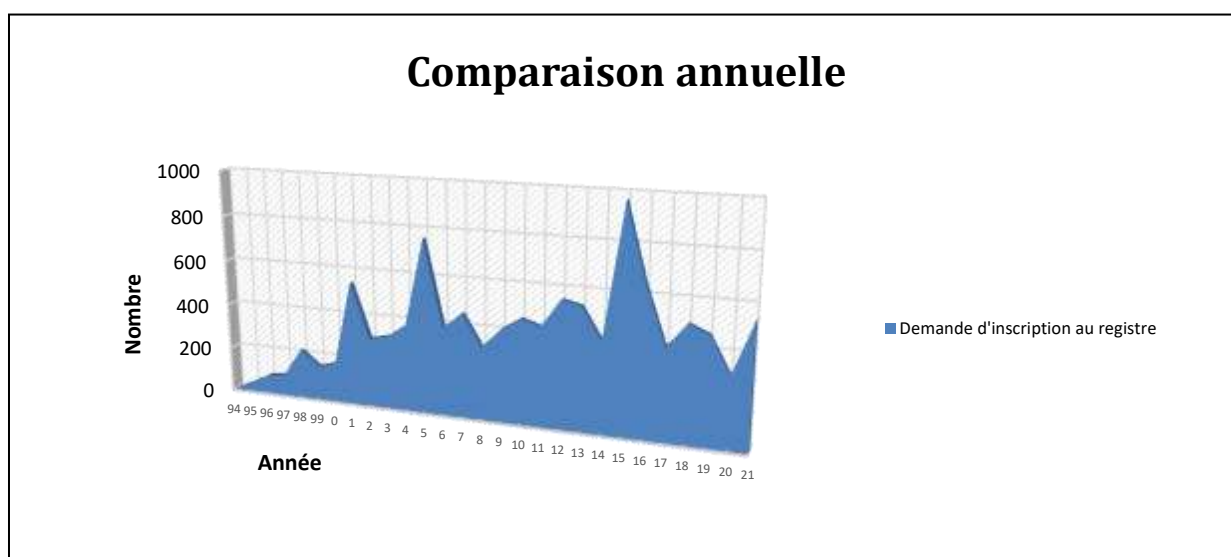
Il y a eu **521** demandes d'inscriptions au registre au cours de l'année 2021. Le nombre de demandes a **augmenté de 68,06 %** par rapport à l'année précédente (**310**). **Les non-résidents** ont comme toujours, déposé la majorité des demandes d'inscriptions avec un taux de **81 %** de la totale de ladite demande soit 420.

Quant à la nature des opérations effectuées, les **changements de nom et/ou d'adresse** ont été les plus nombreux, suivis des changements de titulaire.

Comparaison annuelle des demandes d'inscriptions au Registre

Année	94	95	96	97	98	99	00	01	02	03	04	05	06	07	08
Nombre	0	40	82	94	217	151	175	543	303	324	383	760	386	456	318

Année	09	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	Total
Nombre	404	457	430	552	533	395	967	645	397	501	463	310	521	10807



3.3.4. Certificats d'enregistrement de marques

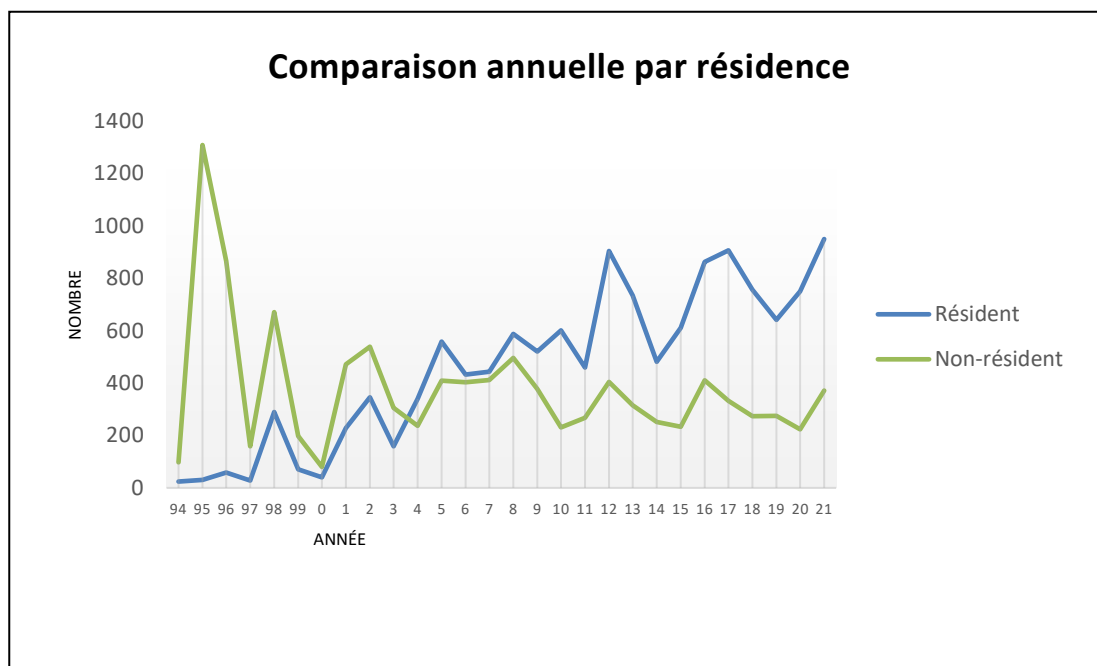
Les titres délivrés au cours de l'année 2021 étaient au nombre de **1322**. Ces titres se rapportent aux dépôts effectués 2011 à 2021 (anciennes demandes régularisées et nouvelles demandes). Le nombre d'enregistrements effectués a augmenté de **36,18%** par rapport à l'année 2020. Toutefois, il est à rappeler que ce nombre est en corrélation avec le nombre de demande d'enregistrement reçu durant l'année précédente et les régularisations effectuées par les déposants.

Depuis l'ouverture de l'Office en 1994 jusqu'à fin 2021, le nombre total de marques enregistrées au niveau national est de **23436** sur un total de **24285** demandes d'enregistrement, soit un **taux d'enregistrement de 96,52%**.

Répartition annuelle des marques enregistrées

Année	94	95	96	97	98	99	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Résidents	24	30	58	28	290	71	40	228	346	159	340	559	432	443	588	521	601
Non rés.	97	1309	867	159	671	198	80	472	539	306	237	409	403	412	496	377	231
Total	121	1339	925	187	961	269	120	700	885	465	577	968	835	855	1084	898	832

Année	11	12	13	14	15	16	17	18	2019	2020	2021	TOTAL	%
Résidents	459	904	734	481	611	863	907	757	641	750	950	12815	54,68
Non rés.	267	404	315	252	233	411	332	274	275	223	372	10621	45,32
Total	726	1308	1049	733	844	1274	1239	1031	916	973	1322	23436	100



3.3.5. Renouvellement d'enregistrement de marques

En 2021, l'OMAPI a reçu un total de **458 demandes de renouvellement** dont **328 (soit 71,62%)** ont été déposées par des non-résidents. Les demandes au nom des résidents **ont diminué de 35,5 %** par rapport à l'année précédente (169).

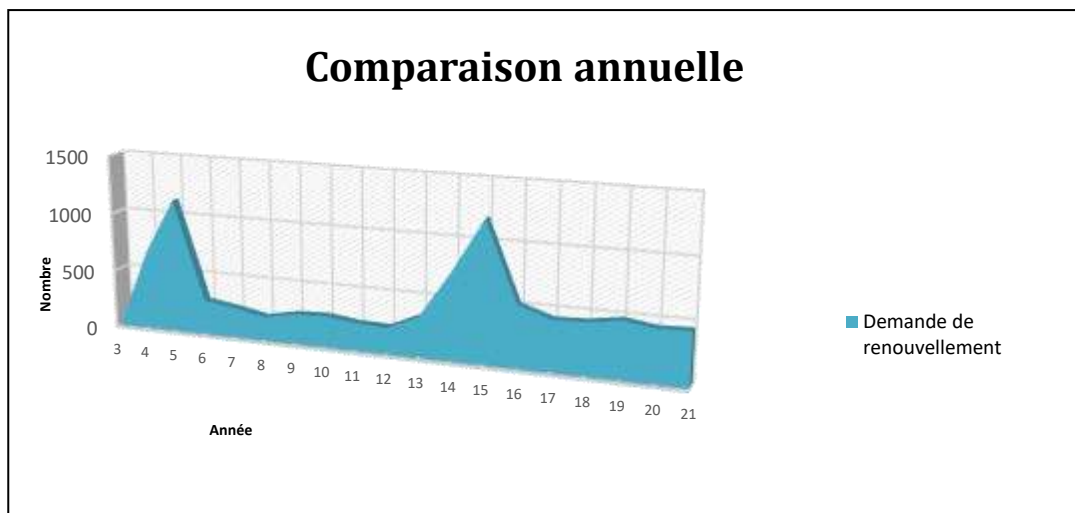
Le **total des demandes reçues en 2021 est en hausse de 2%** par rapport à celui de l'année 2020 (449). Il faut rappeler que le nombre de demandes est toujours en corrélation avec les enregistrements effectués.

Le tableau récapitulatif ci-dessous montre les demandes de renouvellement reçues depuis l'année 2003 (premiers renouvellements).

Répartition annuelle des demandes de renouvellement d'enregistrement de marques

Année	03	04	05	06	07	08	09	10	11
Résidents	-	24	10	48	39	33	33	29	45
Non rés.	11	641	1 131	246	216	173	226	242	193
Total	11	665	1 141	294	255	206	259	271	238

Année	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	Total	%
Résidents	59	116	100	96	69	57	68	148	60	130	1164	13
Non rés.	170	233	645	1103	454	378	376	339	389	328	7494	87
Total	229	349	745	1199	523	435	444	487	449	458	8658	100



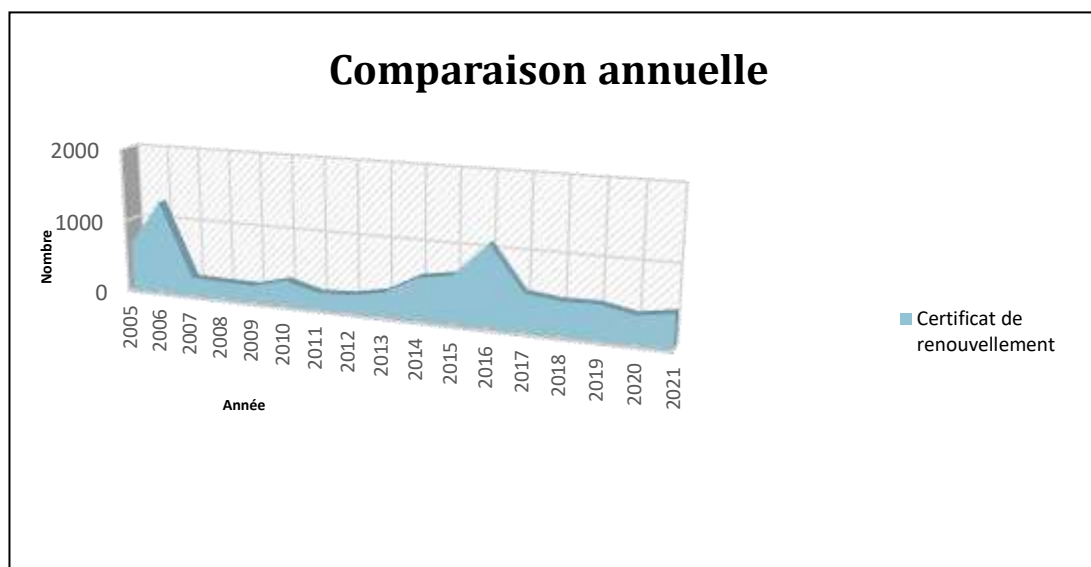
Enfin, les **certificats de renouvellement** émis en 2021 étaient de **456**, dont 332 (soit **72,80%**) ont été déposées par des non-résidents. Ce total est **a augmenté de 20,95%** par rapport à l'année précédente (**377**).

Cependant, il faut rappeler que le nombre de certificats émis dépend toujours du nombre de demandes reçues.

Nombre de certificats de renouvellement délivrés

Années	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Résidents	24	32	43	37	29	40	38
Non rés.	625	1 249	207	200	202	308	190
Total	649	1 281	250	237	231	348	228

Années	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total	%
Résidents	58	114	106	21	151	52	57	130	56	124	1112	13,21
Non rés.	189	219	470	636	963	458	401	339	321	332	7309	86,79
Total	247	333	576	657	1114	510	458	469	377	456	8421	100



3.4. LES NOMS COMMERCIAUX

3.4.1. Demandes d'enregistrement

Il y a eu **62 dépôts** de noms commerciaux en 2021. Ce nombre **a augmenté de 148%** par rapport à l'année précédente (**25 dépôts**).

La majorité des dépôts provenait de la localité d'Antananarivo et de ses environs, et la plupart des demandes était déposée au nom de **personnes morales**.

Beaucoup de dénominations ont été déposées dans le **secteur tertiaire** (commerce, services...).

Répartition mensuelle des dépôts en 2021

Mois	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total	%
Résidents	3	4	6	5	5	2	10	5	5	6	2	5	58	93,55
Non rés.	0	0	0	0	0	4	0	0	0	0	0	0	4	6,45
Total	3	4	6	5	5	6	10	5	5	6	2	5	62	100

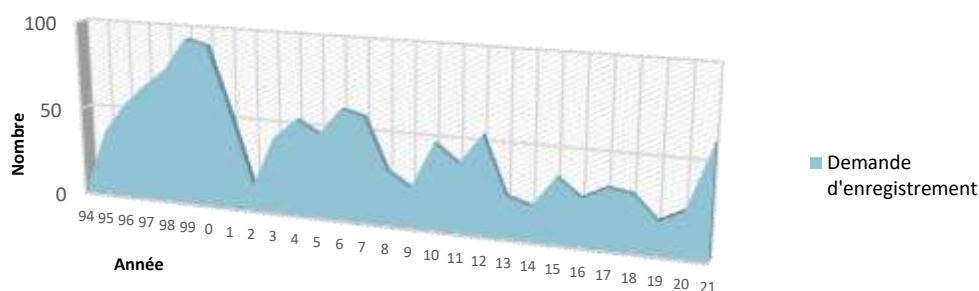
Depuis l'ouverture de l'Office en 1994, **1223** demandes d'enregistrement ont été reçues dont la quasi-totalité (**97,14%**) a été déposée par des résidents.

Répartition annuelle des dépôts de noms commerciaux

Année	94	95	96	97	98	99	00	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10
Résidents	5	38	54	66	76	94	90	53	14	43	52	46	53	55	26	22	44
Non rés.	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	2	1	9	4	4	0	4
Total	5	38	54	66	76	94	91	54	14	43	54	47	62	59	30	22	48

Année	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	Total	%
Résidents	35	54	22	19	36	26	33	31	18	25	58	1188	97,14
Non rés.	3	1	1	0	0	0	0	0	0	0	4	35	2.86
Total	38	55	23	19	36	26	33	31	18	25	62	1223	100

Comparaison annuelle



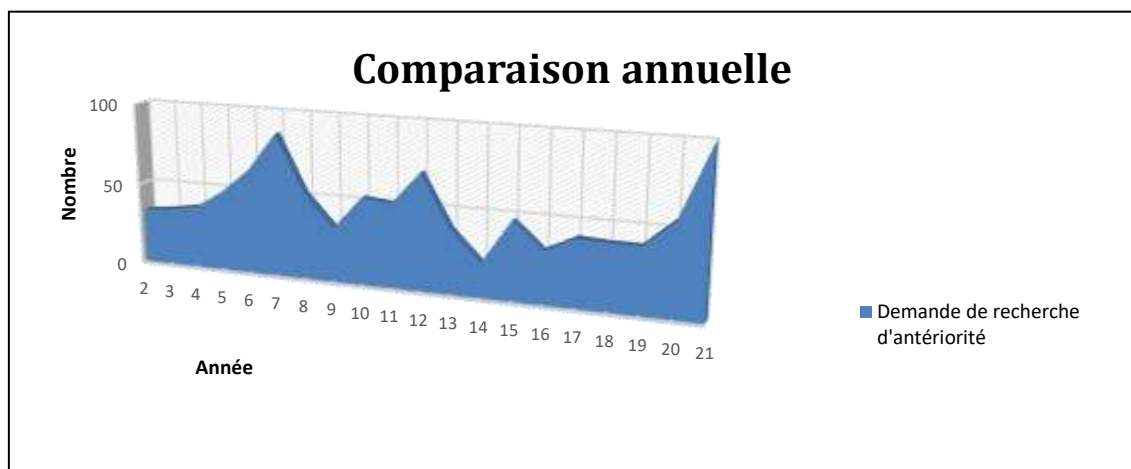
3.4.2. Recherches d'antériorité de noms commerciaux

Cette année, le nombre de recherches d'antériorité est de **100**, une croissance de **78,57%** a été notée par rapport à l'année précédente (56).

Comparaison annuelle des demandes de recherche d'antériorité de noms commerciaux

Année	02	03	04	05	06	07	08	09
Nombre	33	35	38	49	64	87	52	33

Année	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
Nombre	53	51	71	39	21	48	32	41	40	40	56	100



3.4.3. Inscriptions au Registre

Pour l'année 2021, on a reçu **04** demandes d'inscription au Registre des noms commerciaux. L'opération consiste à un changement d'adresse. Ce type de demande est toujours très rare.

3.4.4. Enregistrement de noms commerciaux

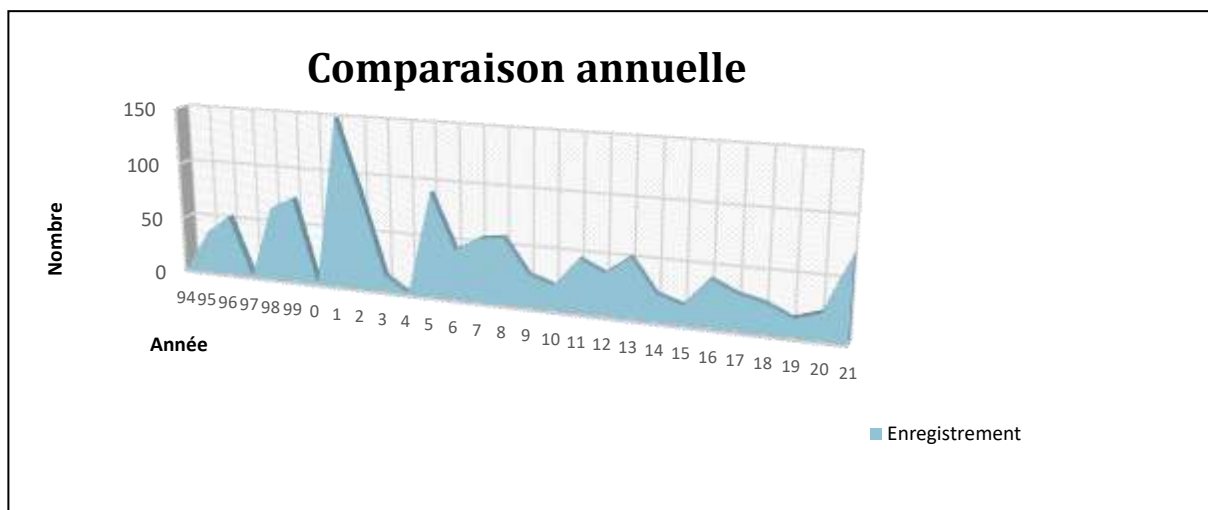
L'Office a procédé en 2021 à l'enregistrement de **72** noms commerciaux. Ce chiffre a largement augmenté par rapport à l'année précédente (une hausse de 213,04%). Cet accroissement est dû à la politique qualité et la nouvelle méthode retenue pour mieux épouser l'objectif fixé.

Depuis l'ouverture de l'Office en 1994 jusqu'à la fin 2021, **1175** noms commerciaux ont été enregistrés sur un **total de 1223** dépôts, soit un **taux d'enregistrement de 96,07%**.

Comparaison annuelle des enregistrements de noms commerciaux effectués

Année	94	95	96	97	98	99	00	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10
Résidents	4	38	54	0	66	76	0	149	83	14	0	91	43	50	55	25	22
Non rés.	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	1	1	6	4	4	0
Total	4	38	54	0	66	76	0	150	84	14	0	92	44	56	59	29	22

Année	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	Total	%
Résidents	43	36	52	23	17	40	31	26	14	23	63	1138	96,85
Non rés.	4	01	01	1	0	1	0	0	2	0	9	37	3,15
Total	47	37	53	24	17	41	31	26	16	23	72	1175	100



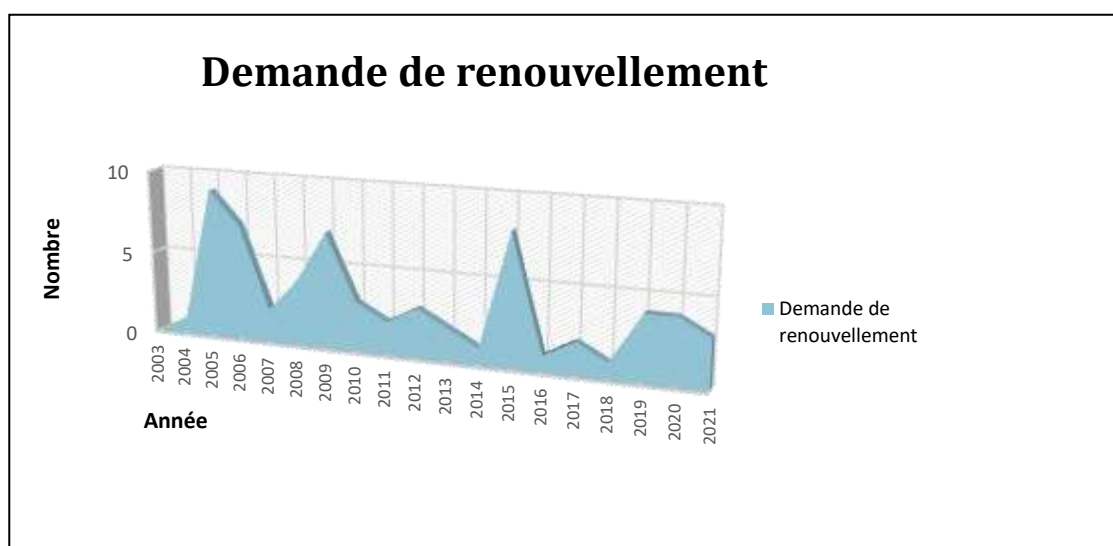
3.4.5. Renouvellement d'enregistrement de noms commerciaux

En 2021, l'Office a reçu 03 demandes de renouvellement de noms commerciaux. Le nombre de demande a diminué de 25% à celle de l'année précédente (04).

Comparaison annuelle des demandes de renouvellement :

Année	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre	0	1	9	7	2	4	7	3	2

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Nombre	3	2	1	8	1	2	1	4	4	3	64



IV. DOCUMENTATION – INFORMATION - COMMUNICATION

4.1. Documentation

Dans le cadre de la diffusion des informations relatives à la propriété industrielle ainsi que la sensibilisation sur les activités menées par l'OMPI et les services qu'elle fournit, la « Bibliothèque dépositaire » continue à être alimentée par l'OMPI et à être ouvert au public auprès de l'OMAPI. Pour l'année 2021, vingt-cinq ouvrages ont été reçus de l'OMPI.

Par ailleurs, l'OMAPI dispose d'une importante documentation technique composée en grande partie de documents de brevets (c'est-à-dire des demandes de brevets publiées ou des brevets proprement dits) obtenus grâce à la coopération avec l'OEB, l'OAPI et des offices nationaux de propriété industrielle de divers pays (INPI, JPO, USPTO, etc.). Il est à noter que les documents de brevet sont très utiles pour un chercheur - voire tout le public- car ils permettent d'effectuer une véritable veille technologique.

D'autres documents non brevets sont disponibles (traités internationaux administrés par l'OMPI, législations nationales de divers pays en matière de propriété industrielle, publications diverses émanant des offices de propriété industrielle, etc.).

4.2. Informations

4.2.1. Visites

Tout au long de l'année 2021, l'Office a eu la visite de diverses personnes de différents domaines venues s'enquérir sur la propriété industrielle, voire intellectuelle, et les diverses procédures y relatives.

Une régression de telles visites a été constatée pour l'année 2020. Cette baisse pourrait être expliquée, notamment, par le contexte de COVID-19 qui sévit dans le pays et qui emmène plus les usagers du système de propriété industrielle à avoir plus recours aux moyens de communication à distance. Le nombre de visiteurs, issus de tous secteurs confondus (chercheurs, artisans, étudiants,...), a ainsi connu une baisse, ayant atteint 4242 pour l'année 2021 (4947 pour l'année 2020).

Cependant, le nombre d'appels téléphoniques et de courriers électroniques portant sur des demandes d'informations générales a connu une nette croissance par rapport à l'année précédente. La qualité des renseignements qui ont été fournis a ainsi été améliorée.

Quant aux demandes de renseignements en vue de l'exercice des droits (poursuite d'atteintes aux droits rattachés à un actif de propriété industrielle), celles-ci ont nettement accru par rapport à l'année précédente et se sont élevés à 94 (49 en 2020).

4.2.2. Publication

La fréquence des publications de la Gazette Officielle de la Propriété Industrielle (GOPI) a respecté le calendrier établi. 17 numéros ont été publiés pour l'année 2021.

Ces publications englobent aussi les éditions spéciales et les renouvellements que les enregistrements de marques dans le cadre du Protocole de Madrid concernant l'enregistrement international des marques.

4 3. Campagne de médiatisation et de sensibilisation

1- Campagne de médiatisation :

Les médias audiovisuels sont des vecteurs importants de l'information et de la communication à Madagascar, notamment la radio qui couvre la quasi-totalité du territoire national. D'autant plus qu'en cette période d'urgence sanitaire, le meilleur canal de communication est celle du numérique, notamment la télévision et la radio, une façon traditionnelle de partage d'information et de communication.

Tenant compte de la situation actuelle que le pays traverse, voire le monde, nous sommes dans l'obligation d'adopter une stratégie de vulgarisation qui évite tout contact physique pour diffuser et partager des informations sur la propriété Industrielle et nos services. L'outil adéquat pour cette situation est l'utilisation de la technologie numérique telle que la radio et la télévision. Notre objectif est de toujours rester auprès de nos utilisateurs, les démontrer qu'en dépit de la situation actuelle, nous pouvons assurer le traitement de leurs demandes et répondre à leurs besoins en ce qui concerne la propriété industrielle, mais surtout pour nos nouveaux utilisateurs potentiels. Ce sont eux qui ont vraiment besoins d'être rassurés de la capacité de l'OMAPI en cette période de crise sanitaire.

La campagne de publicité menée par l'OMAPI est illustrée par le tableau ci-après :

Diffusion de spot-pub	Nombre de diffusion	Avril	Juin	Septembre	Novembre
Tana	360	✓	✓	✓	✓
AMBATOLAMPY - ANTSIRABE	84	✓	✓	✓	✓
AMBOSITRA	84	✓	✓	✓	✓
FIANARANTSOA	84	✓	✓	✓	✓
MANAKARA	84	✓	✓	✓	✓
IHOSY	84	✓	✓	✓	✓
TSIROANIMANDIDY	84	✓	✓	✓	✓
MORAMANGA	84	✓	✓	✓	✓
AMBATONDRAZAKA	84	✓	✓	✓	✓
TOAMASINA	84	✓	✓	✓	✓
SAMBAVA	84	✓	✓	✓	✓
MAHNANGA	84	✓	✓	✓	✓
ANTSIRANANA	84	✓	✓	✓	✓

2- Campagne de sensibilisation de proximité

La Campagne de sensibilisation a été effectuée pour cette année 2021 sous forme de communication indirecte en utilisant la technique de phoning (appel téléphonique) auprès de nos cibles.

Vue le contexte de COVID-19, nous avons réussi à contacter en tout 3000 déposants (utilisateurs du système de la propriété industrielle) et 100 entreprises ont été prospectées. L'activité a été subdivisée en deux sessions, le mois de Juillet 2021 et le mois de novembre 2021, consistant en :

- ✓ Une relance des titulaires de brevet, de dessins et modèles industriels et de marques pour le retrait de leurs titres de propriété auprès de l'Office ;
- ✓ Une relance des titulaires d'enregistrements de marques, de dessins et modèles industriels pour le renouvellement desdits enregistrements ;
- ✓ Contact d'utilisateurs potentiels du système de propriété industrielle pour une sensibilisation sur la valorisation par la PI.

Par la même occasion, une enquête de satisfaction de ces entités et personnes contactés a été menée afin d'améliorer les services offerts par l'OMAPI. Ces informations sont cruciales pour répondre au mieux aux besoins de nos prospectes et déposants.

4. 4. Formation sur la propriété industrielle

4.4.1. Formation reçue

a) À Madagascar :

Dans le cadre du programme de renforcement des capacités du personnel de l'Office, ses agents sont encouragés à suivre les cours d'enseignements à distance fournis par l'Académie de l'OMPI. Par ailleurs, des programmes de renforcement des capacités sont aussi disponibles auprès d'autres plateformes, telle que le WTO E-Learning. Au cours de l'année 2021, 02 employés de l'Office ont bénéficié de ces programme d'enseignement à distance qui portait sur :

- Cours général de propriété intellectuelle (DL 101) ;
- Intellectual Property, Traditional Knowledge and Traditional Cultural expressions (DL 203) ;
- Procédures d'arbitrage et de médiation en vertu des règlements de l'OMPI (DL 3017) ;
- Brevets (DL 301) ;
- Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques (DL 302) :

b) À l'étranger :

Compte tenu de l'urgence sanitaire mondiale qui a été déclarée par l'Organisation Mondiale de la Santé le 11 mars 2020, des mesures restrictives ont été adoptées par la plupart des pays, comprenant la limitation de la circulation des personnes et la fermeture des frontières.

De ce qui précède, toutes les formations prévues dans le cadre du programme de renforcement des capacités dispensées par l'OMPI ou autres organismes étrangers ont été tenues sous forme de webinaire. Cette modalité présente, néanmoins des avantages (atteinte des objectifs de l'Office malgré le contexte, voire maximisation des participations de l'Office) et des inconvénients (liés à des soucis de connexion et de fuseau horaire).

Des agents de l'OMAPI ont ainsi bénéficié des formations ci-après dans le cadre de Programmes de renforcement des capacités organisés en ligne :

- Cours de perfectionnement sur les marques et les indications géographiques, organisé en ligne à partir du siège de l'OMPIC à Casablanca, Maroc, 07 au 18 juin 2021.
- Cours avancé OMAPI-OMC sur des questions d'actualité en matière de propriété intellectuelle, 15 au 26 novembre 2021 ;
- Cours en ligne intitulé : « Exploiter le système de connaissances géospatiales pour permettre la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF), pour mieux construire l'avenir », 30 août au 15 octobre 2021.

4.4.2. Formation/information octroyée

Inculquer une culture de propriété industrielle fait partie de la stratégie de sensibilisation de l'OMAPI. A défaut de pouvoir insérer la Propriété Industrielle dans les programmes scolaires, une sensibilisation de passage auprès des établissements scolaires a été la stratégie adoptée.

De même, au niveau des universités, un renforcement des connaissances en la matière est nécessaire, particulièrement pour les étudiants en droit et dans le domaine de la recherche. Se traduisant par des conférences et des présentations power point, des formations ont été octroyées et des informations ont été récoltées pour pouvoir évaluer la compréhension et l'appréciation des élèves et/ou étudiants. De manière générale, une approche participative a été adoptée et la généralité sur la Propriété Industrielle a stimulé la curiosité des participants.

Ces interventions ont eues lieu à l'attention des entités ci-après :

- Université Catholique de Madagascar : Aspect juridique de la propriété industrielle
- Faculté des sciences Université d'Antananarivo : Valorisation des résultats de recherches
- Sekoly ambony momban'ny lta sy ny serasera (SAMIS-ESIC) : Formation sur la généralité de la propriété industrielle — 25/02/2021
- ISP-FRA Ampasapito : Formation sur la généralité de la propriété industrielle — 25/08/2021
- IFP RAKETAMANGA : Formation sur la généralité de la propriété industrielle — 07/09/2021
- Université d'Antananarivo, Faculté des sciences : Formation pédagogique durant toute l'année 2021
- ISM ADVANCEA : Formation sur la généralité de la propriété industrielle — 11/11/2021 ; 03/12/2021

4.5. Participation à des réunions ou manifestations économiques

L'OMAPI a participé à diverses manifestations économiques pour présenter les tenants et aboutissants de la propriété industrielle et de l'OMAPI :

- Participation aux négociations en vue de l'élaboration de l'Accord de Partenariat Economique entre l'Union Européenne et l'Afrique Orientale et Australe (APE – AfOA) (cycle de négociations qui se sont étalés du mois de mars au mois de novembre 2021) ;
- Webinaire sur la protection internationale des dessins et modèles industriels dans le cadre du système de La Haye, organisé par l'OMAPI en collaboration avec l'OMPI (23 mars 2021)
- Webinaire bi-national (Madagascar et Mali) sur l'application des droits de propriété intellectuelle pour les magistrats (19 et 20 mai 2021)
- Appui à l'élaboration de l'Accord de base de coopération entre le Gouvernement de Madagascar et l'ONUDI (mars – mai 2021)
- Kanton'i Gasik'Art – Evènement culturel des artisans purement Malagasy (21 au 24 Juin 2021)
- FIERMADA 2021 (4 au 08 Aout 2021)
- SALON DE LA RECHERCHE 2021 (organisé en ligne par l'université d'Antananarivo, du 22 au 24 septembre 2021)
- Exposition d'Art Malagasy « AKORA GASIK'ARA », (07 au 09 octobre 2021)
- Colloque sur la Propriété Industrielle sous le thème « PROPRIETE INDUSTRIELLE ET LUTTE CONTRE LA CONTREFACON » (organisé par le Cabinet MCI, 14 Octobre 2021)
- FOIRE DE PANGALANA, 3ème édition (Farafangana, 28 au 31 octobre 2021)
- Foire économique et commerciale des 23 Régions (25 au 28 novembre 2021)
- Promotion sur la MARQUE déposée pour les coopératives de la région d'Itasy, Miarinarivo – 29 Novembre 2021

V. RELATIONS INTERNATIONALES

L'OMAPI étant l'interlocuteur direct de Madagascar avec l'OMPI, il entretient des relations privilégiées avec l'organisation tout en maintenant ses relations de collaboration avec les autres organismes nationaux et régionaux de propriété industrielle. La participation du pays à différentes réunions internationales témoigne du succès de ces collaborations, en dépit d'un contexte de restriction sanitaire à une échelle mondiale :

- Séminaire sur la Propriété Intellectuelle et les Ressources Génétiques (participation à distance du 20 au 22 janvier 2021) ;
- 8^e session du Comité d'Experts sur la classification de Vienne relative aux éléments figuratifs des marques (à distance du 1^{er} au 3 février 2021) ;
- Atelier de l'OMC sur la mise en œuvre de l'article 66.2 de l'Accord sur les ADPIC (02 au 10 mars 2021) ;
- Webinaire sur le système de La Haye à l'intention de Madagascar (23 mars 2021) ;
- 31^e session du Comité d'Experts sur la classification de Nice relative aux produits et services pour l'enregistrement des marques (à distance du 19 au 23 avril 2021) ;
- Conférence sur la PATLIB ;
- Conférence mondiale sur le CATI ;
- Quarante quatrième session du Comité du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT), (17 au 19 mai 2021) ;
- Quatorzième session du Groupe de travail sur le Traité de Coopération en matière de brevets (14 au 17 juin 2021) ;
- Vingt sixième session du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP), (26 au 30 juillet 2021) ;
- Séminaire international sur le thème : « Mettre la recherche publique au service de l'innovation à l'heure de la COVID-19 et au-delà – le rôle des politiques en matière de transfert de connaissances » (20 juillet 2021) ;
- Quarante et unième session du Comité intergouvernemental de l'OMPI sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (30 août au 03 septembre 2021) ;
- Colloque mondial sur les indications géographiques (6 au 8 septembre 2021, Genève, Suisse)
- Exposition virtuelle sur les indications géographiques (06 septembre au 06 décembre 2021)
- Dialogue en ligne du Comité Consultatif sur l'Application du droit (ACE), (21 septembre 2021, Genève, Suisse)
- Dialogue de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et la technologie de pointe : Quatrième session (22 et 23 septembre 2021, Genève, Suisse)
- Webinaire sur le livre blanc de l'OMPI sur la chaîne de blocs (blockchain) pour les écosystèmes de propriété intellectuelle (28 septembre 2021, Genève, Suisse)

- Soixante deuxième séries de réunions des Assemblées des Etats membres de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), (04 au 08 octobre 2021) ;
- 19ème session du Groupe de travail sur le développement juridique du système de Madrid concernant l'enregistrement international des marques (à distance du 15 au 19 novembre 2021) ;
- 10ème session du Groupe de travail sur le développement juridique du système de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels (à distance du 13 au 15 décembre 2021).

VI. LÉGISLATION ET APPLICATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Améliorer le climat des affaires à Madagascar ainsi que le rang du pays dans le « doing business » constituent les motivations majeures dans l'amélioration du cadre législatif de la propriété industrielle. En effet, seule la mise en place d'une sécurité suffisante pour les actifs immatériels des investisseurs pourra inciter et encourager la créativité, l'innovation et l'investissement.

Dans le cadre de la démarche qualité entreprise par l'OMAPI, démarche qui a abouti à l'obtention du certificat ISO 9001 : 2015, une veille juridique est menée pour assurer la proactivité de l'Office et, partant, une meilleure administration de la propriété industrielle à Madagascar. La veille juridique consiste à se tenir au courant de tout fait pertinent qui pourrait impacter sur l'administration de la propriété industrielle à Madagascar. D'une manière générale, elle se traduit, notamment, par des échanges d'informations ou la participation à des événements ayant trait de près ou de loin à la propriété industrielle, mais aussi à procéder à une analyse des textes juridiques pertinents pour ensuite formuler des recommandations.

6.1. La réforme du cadre juridique de la propriété industrielle de Madagascar :

Il s'agit ici de la nouvelle loi sur la propriété industrielle, de son décret d'application, ainsi que du décret portant création et organisation de l'Office Malgache de la Propriété Industrielle (OMAPI).

A la suite des recommandations formulées par la Primature, la procédure aux fins de mise en vigueur du nouveau cadre juridique sur la propriété industrielle a été entièrement reprise.

En effet, après la promulgation de la loi n°2017-049 du 16 février 2018 portant régime de protection de la propriété industrielle à Madagascar, des erratas y ont été apportés au moyen du Procès-Verbal de réunion du 21 novembre 2018 entre le président de la Commission industrie du Parlement, le Directeur général du développement industriel et le Directeur de la législation et des études juridiques du Ministère de l'industrie et du développement du secteur privé. La demande de publication de la loi ayant survécu tardivement, le texte final qui prend compte des erratas a été érigé en un nouvel Avant-projet de loi portant régime de protection de la propriété industrielle à Madagascar.

De nouveau, les documents pertinents aux fins de l'adoption dudit Avant-projet de loi ont été établis, notamment le tableau comparatif et la note de présentation relatant les motifs et la teneur des modifications apportées. Dans la disposition finale de l'Avant-projet de loi a été insérée la mention selon laquelle le texte juridique abroge la loi n°2017-049 du 16 février 2018.

L'ensemble des documents (le texte de l'Avant-projet de loi, la note explicative, la note de présentation et l'exposé des motifs), dupliqués conformément aux instructions du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat, a été transmis à ce dernier par l'OMAPI.

Comme l'Avant-projet de loi est en instance auprès du Ministère chargé de l'Industrie, la procédure d'adoption du projet de décret d'application y afférent a été suspendue.

A titre de rappel, ladite procédure a été déclenchée au cours de l'année 2020 et s'est vue arrêtée après que la publication de la loi n°2017-049 n'ait pas pu être effectuée.

Dans le cadre, de la mise en œuvre de la Loi n°2018-037 du 08 février 2019 fixant les principes régissant les Etablissements Publics ainsi que les règles de création des catégories d'Etablissement Public, l'OMAPI a été notifié de la nécessité d'une refonte de son statut qui est prévu par le Décret n°92-994 du 02 décembre 1992 portant création et organisation de l'Office. Il s'agit essentiellement de revoir la structure de l'OMAPI en introduisant parmi ses organes une agence comptable et d'apporter une réorganisation financière et comptable en son sein.

A cette fin, des recommandations ont été formulées par le Ministère de l'Economie et des Finances, et le projet finalisé a été élaboré de manière inclusive et participative entre toutes les entités concernées, en l'occurrence le Ministère de l'Industrialisation, du Commerce et de la Consommation (MICC), le Ministère de l'Economie et des Finances, la Direction du Contrôle Financier, la Direction de la Comptabilité Publique, le Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Fonction Publique et des Lois Sociales, et l'OMAPI.

Les documents pertinents (le projet de décret portant création et organisation de l'OMAPI, la note de présentation et la fiche technique y afférente), au nombre requis, ont été remis au MICC aux fins d'inscription à l'ordre du jour du prochain Conseil du Gouvernement le 22 novembre 2021.

6.2. Projet d'adhésion de Madagascar à quelques traités internationaux relatifs à la propriété industrielle :

Aucun avancement par rapport aux années précédentes n'a été constaté concernant la procédure relative à l'adhésion de Madagascar aux traités internationaux ci-après :

- l'Arrangement de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels ;
- l'Arrangement de Lisbonne concernant la protection des indications géographiques et leur enregistrement international ;
- l'Arrangement de Strasbourg du 24 mars 1971 concernant la classification internationale des brevets ;
- l'Arrangement de Locarno du 8 octobre 1968 instituant une classification internationale pour les dessins et modèles industriels ;
- l'Arrangement de Nice du 15 juin 1957 concernant la classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques ;
- l'Arrangement de Vienne du 12 juin 1973 instituant une classification internationale des éléments figuratifs des marques.

Néanmoins, tenant compte de l'importance de plus en plus accru de l'adhésion de Madagascar à ces traités, notamment en vue de la mise en œuvre de l'Accord de Partenariat entre l'Union Européenne et les pays de l'Afrique Oriental et Austral (APE AFOA), des relances et des échanges ont été faits avec le MICC concernant ce sujet.

6.3. Suivi des contentieux en propriété industrielle.

6.3.1. Procédures en contentieux suivies :

Une croissance considérable peut être constatée concernant le volume des contentieux suivis par l'OMAPI tout au long de l'année 2021.

Quatre-vingt (80) procédures ont été suivies durant l'année 2021, comprenant celles qui se sont déroulées auprès de la justice et celles devant les forces de l'ordre. 44 desdites procédures ont été introduites au cours de l'année 2021, tandis que le reste constitue la poursuite de procédures entamées auparavant dont les plus anciennes datent de l'année 2016.

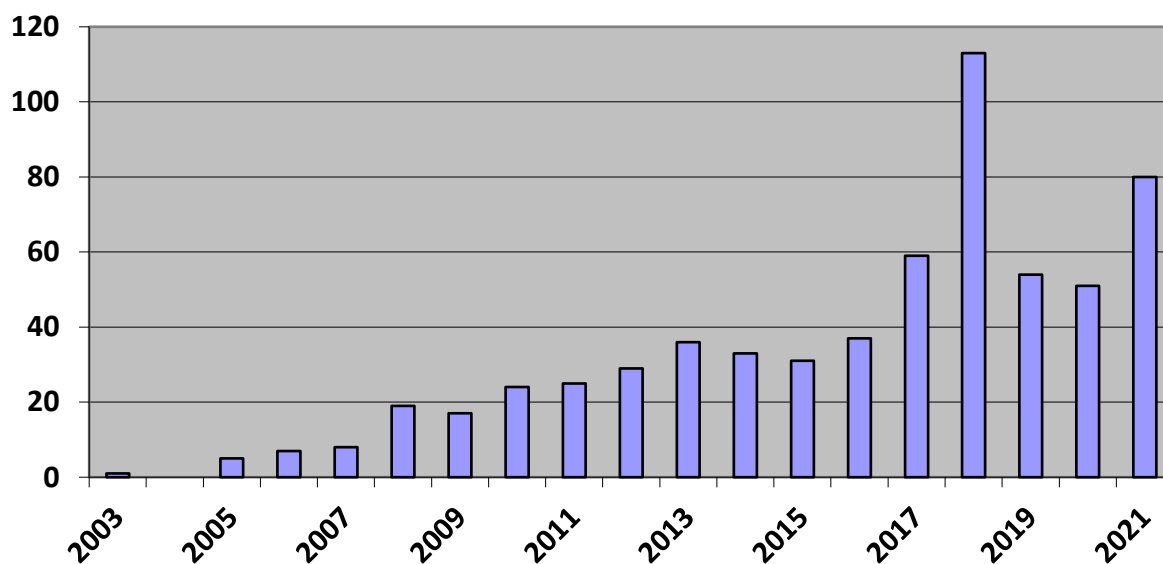
Une hausse d'environ 157 % est notée par rapport au volume des contentieux suivis durant l'année 2020.

LÉGISLATION ET APPLICATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ

Le tableau et la figure ci-après illustrent l'évolution du volume des procédures judiciaires suivies par l'OMAPI au cours des années.

ANNÉE	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
NOMBRE	1	1	0	5	7	8	19	17	24	25

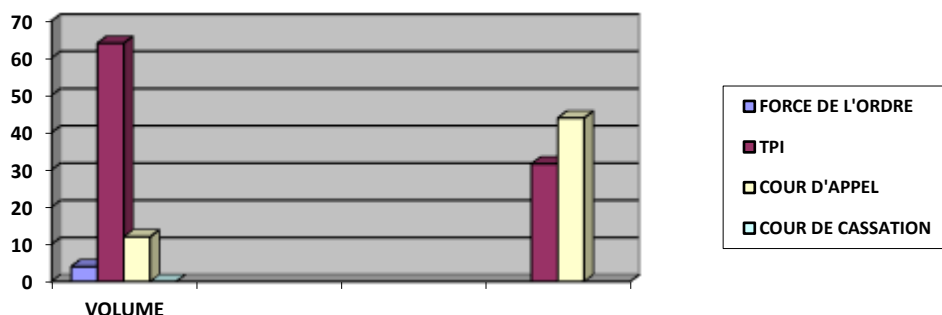
ANNÉE	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
NOMBRE	29	36	33	31	37	59	113	54	51	80



La statistique supra fait état des procédures qui se sont déroulées en présence de l'OMAPI ou dans lesquelles l'Office a été partie. En effet, d'autres procédures en contentieux mettant en cause la propriété industrielle se sont déroulées en l'absence de l'OMAPI.

Les 80 procédures suivies par l'OMAPI sont réparties comme suit :

INSTANCE	FORCE DE L'ORDRE	TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE	COUR D'APPEL	COUR DE CASSATION
VOLUME	4	64	12	0



Il importe de signaler que les procédures extrajudiciaires sont de plus en plus recourues par les utilisateurs du système de propriété industrielle.

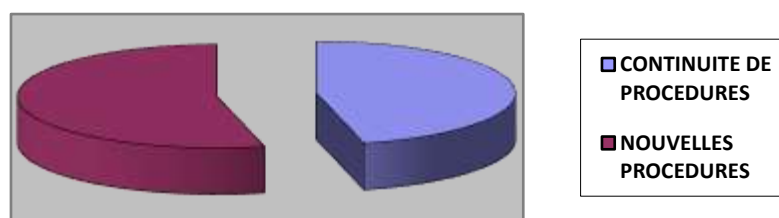
Certes, ces derniers cas accusent un nombre très peu élevé mais ils méritent d'être cités en raison de leur croissance par rapport aux années précédentes. Il s'agit d'une des répercussions de la campagne de sensibilisation menée par l'OMAPI, essentiellement à travers la masse média, le « phonning », et les outils de communication et d'information actuellement disponibles.

6.3.2. Répartition des contentieux suivis :

La poursuite et la répression des atteintes aux droits de propriété industrielle sont assurées par les entités en charge de la mise en application de la loi, principalement la justice et les forces de l'ordre.

L'OMAPI est parfois sollicité par la police afin de fournir des renseignements concernant un actif de propriété industrielle (brevet d'invention, marque, dessin ou modèle industriel ou nom commercial). Pour cette année 2021, les éclaircissements de l'Office ont été requis dans deux (2) affaires qui ont fait l'objet d'enquêtes auprès de la force de l'ordre.

Des quatre-vingt (80) procédures qui ont été suivies, quarante-deux (44) sont nouvelles et le reste constitue la continuité de procédures introduites antérieurement. Ce chiffre représente 55% de la totalité des procédures suivies. La plus ancienne a débuté en 2016, l'une opposant la société OMNIUM OMNIUM INDUSTRIEL DE MADAGASCAR SA aux sieurs SADAKALY Bassirhoussen, RAZAFINJATO Andrianaho, ADAMALY Soa MOUNIRA, TINASOA Miharimanana – OMAPI, et l'autre entre la société TCL CORPORATION et l'OMAPI, procédure qui a été délibérée au mois de mai 2021 et exécutée au mois de décembre de cette même année.



6.3.3. Objet des contentieux :

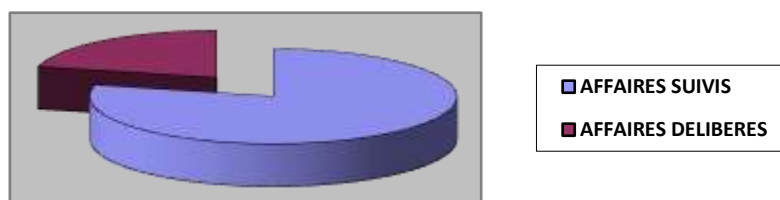
La législation malgache actuellement en vigueur prévoit des dispositions relatives à la protection des inventions, des marques, des dessins et modèles industriels, des noms commerciaux et à la répression de la concurrence déloyale.

LÉGISLATION ET APPLICATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ

Pour l'année 2021, les contentieux ont porté presque exclusivement sur les marques, une seule marque pouvant faire l'objet de plusieurs procédures. Les quatre exceptions concernent des dessins et modèles industriels dont l'une associée à une marque.

6.3.4. Exécution des décisions de justice :

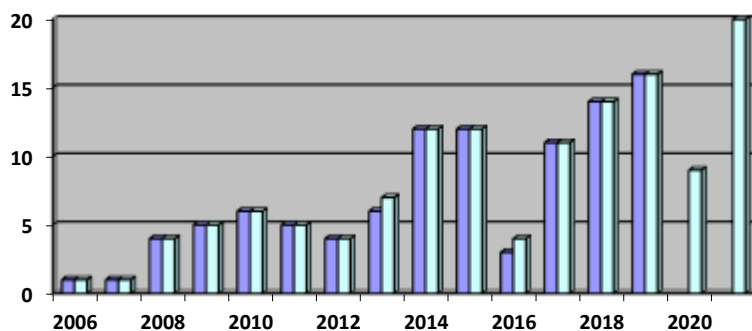
En général, l'OMAPI est notifié de l'issue des contentieux judiciaires relatifs à la propriété industrielle, qu'il ait été impliqué dans la procédure ou non, afin de procéder à l'exécution des décisions de justice. L'inscription de telles décisions aux registres tenus par l'Office est impérative pour leur opposabilité aux tiers. De toutes les procédures suivies durant l'année 2021, 21 affaires ont été délibérées. Il est à noter que le délibéré constitue une étape dans un procès pendant lequel la justice rend sa décision. Ladite décision n'est cependant revêtue de la force exécutoire et ne sera ainsi opposable qu'après réception de la décision exécutoire y afférente par les parties au procès et les tiers.



Par ailleurs, l'OMAPI a reçu 20 grosses de décisions de justice (ordonnances, jugements, arrêts) tout au long de l'année 2021, ce qui accuse une évolution croissante par rapport à l'année 2020. Le tableau et la figure ci-après illustrent l'évolution en nombre des décisions de justice revêtues de la force exécutoire reçues par l'OMAPI.

ANNEE	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
NOMBRE	01	01	01	04	05	06	05	04	07	12	12	04	11	14

ANNEE	2019	2020	2021
NOMBRE	16	09	20



De l'ensemble des décisions de justice qui ont été exécutées par l'Office tout au long de l'année 2021, deux (02) ont ordonné l'annulation de l'enregistrement de marques, tandis que huit (08) ont ordonné l'enregistrement de marques. Huit (08) décisions de refus d'enregistrement de marques ont également été annulées par le tribunal. Une inscription au registre des marques a été faite, portant sur la suspension de l'enregistrement de toute demande relative à une marque. Deux décisions ont été rendues Avant-dire-droit. La responsabilité de l'OMAPI a été exonérée de manière explicite dans une décision.

ANNEXES

STATISTIQUES 1994-2021

1. NOMBRE DE DEMANDES DE TITRES REÇUES

Année	94	95	96	97	98	99	00	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	Total	%
Inventions (brevets)	30	38	30	44	44	47	55	38	29	23	38	42	44	77	77	44	43	61	44	51	34	19	37	51	46	30	27	28	1171	2,54
Dessins et modèles	10	42	137	138	279	190	133	165	124	223	187	356	490	531	304	332	286	309	303	169	207	206	170	186	300	318	220	328	6643	14,40
Marques	1530	1 056	500	473	420	510	635	572	455	831	732	858	878	894	1317	1604	1764	1868	2 029	1 908	2 025	2031	2241	2267	2278	2357	1990	2152	37104	80,45
Noms commerciaux	5	38	54	66	76	94	91	54	14	43	54	47	62	59	30	22	48	38	55	23	19	36	26	33	31	18	25	62	1198	2,60
Total	1 575	1 174	721	721	819	841	914	829	622	1 120	1 011	1 303	1 474	1 561	1 728	2 002	2 141	2 276	2 431	2 151	2 285	2292	2474	2537	2655	2723	2262	2570	46116	100

2. NOMBRE DE TITRES DÉLIVRÉS

Année	94	95	96	97	98	99	00	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	Total	%
Inventions (brevets)	0	25	31	2	43	35	0	51	15	48	26	32	28	25	35	27	55	41	44	40	24	23	19	23	31	15	4	48	790	1,87
Dessins et modèles	2	22	23	118	126	183	160	158	167	157	190	268	362	361	391	336	313	271	295	274	172	244	185	134	173	356	220	246	5907	14,01
Marques	121	1339	925	187	961	269	120	700	885	465	577	968	835	855	1084	1430	1525	1363	2095	2059	1778	1884	2318	2237	2072	2116	1998	2114	34307	81,38
Noms commerciaux	4	38	54	0	66	76	0	150	84	14	0	92	44	56	59	29	22	47	37	53	24	17	41	31	26	16	23	72	1152	2,73
Total	127	1 424	1 033	307	1 196	563	280	1 059	1 151	684	793	1 360	1 269	1 297	1 569	1 815	1 915	1 721	2 471	2 418	1 997	2168	2544	2424	2302	2503	2245	2480	42156	100

	RÉSIDENTS		NON RÉSIDENTS		TOTAL
	Nombre	%	Nombre	%	
Inventions (brevets)	6	21%	22	79%	28
Dessins et modèles	328	100%	0	0%	328
Marques	902	42%	1250	58%	2152
Noms commerciaux	58	94%	4	6%	62

	RÉSIDENTS		NON RÉSIDENTS		TOTAL
	Nombre	%	Nombre	%	
Inventions (brevets)	0	0%	48	100%	48
Dessins et modèles	233	95%	13	5%	246
Marques	950	45%	1164	55%	2114
Noms commerciaux	63	88%	9	12%	72

5.1 RÉSIDENTS

	Dépôts	Titres	%
Inventions (brevets)	6	0	0%
Dessins et modèles	328	233	71,03%
Marques	902	950	105,32%
Noms commerciaux	58	63	108,62%
TOTAL	1294	1246	96,29%

5.2 NON RÉSIDENTS

	Dépôts	Titres	%
Inventions (brevets)	22	48	218,18%
Dessins et modèles	0	13	
Marques	1250	1164	93,12%
Noms commerciaux	4	9	225%
TOTAL	1276	1234	96,70%

5.3 TOTAL GÉNÉRAL

	Dépôts	Titres	%
Inventions (brevets)	28	48	171,42%
Dessins et modèles	328	246	75%
Marques	2152	2114	98,23%
Noms commerciaux	62	72	116,12%
TOTAL	2570	2480	96,49%

ABRÉVIATIONS

ADPIC	: Aspects des Droits de Propriété Intellectuelle qui touchent au Commerce
CATI	: Centre d'Appui à la Technologie et à l'Innovation
CIB	: Classification Internationale des Brevets
EPC	: Examen de la Politique Nationale
EPN	: Etablissements Publics Nationaux
FED	: Fonds Economique de Développement
FOFIFA	: Foibem-pirenena momba ny Fikarohana ampiarina amin'ny Fampandrosoana ny eny Ambanivohitra
FIVMPAMA	: Fivondronan'ny Mpandrara Malagasy
GOPI	: Gazette Officielle de la Propriété Industrielle
INPI	: Institut National de la Propriété Industrielle (France)
JPO	: Japan Patent Office (Office Japonais des Brevets)
MICA	: Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat
OAPI	: Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle
OEB	: Office Européen des Brevets
OMAPI	: Office Malgache de la Propriété Industrielle
OMC	: Organisation Mondiale du Commerce
OMDA	: Office Malagasy du Droit d'Auteur
OMPI	: Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
PCT	: Patent Cooperation Treaty (Traité de coopération en matière de brevets)
PMA	: Pays les Mons Avancés
SIM	: Syndicat des Industries de Madagascar
SIQOI	: Signes d'identification de la Qualité et des produits dans l'Océan Indien
UCM	: Université Catholique de Madagascar
UE	: Union Européenne
USPTO	: United States Patent and Trademark Office (Office des Brevets et des Marques des États-Unis d'Amérique)



Lot VH 69 Volosarika Ambanidia,
B.P. 8237 - Antananarivo 101 - Madagascar
Tél. : (+261 20) 22 335 02
Mobile : (261 34) 46 692 56
E-mail : omapi@moov.mg
Site web : www.omapi.mg